

ÉCONOMIE ET SOCIÉTÉ

Pierre-Jean BENGHOZI

Président

Maiten Bel

Michel Boutillier

Michel Cazals

Andrew Clark

Patrick Cohendet

Laurent Cordonnier

Michel de Vroey

Édith Ginglinger

Rémy Herrera

Jean-Paul Lacharme

Jean-Pierre Laffargue

Cuong le Van

Jean Marret

Mathilde Maurel

Pierre Morin

Jean-Michel Salles

Pierre Strobel

Jacques Thepot

Marie-Claire Villeval

Marie-Claude Zikra-Métais

Ce rapport résulte des réflexions collectives des membres de la section. Il doit beaucoup à ceux d'entre nous qui ont accepté de coordonner la réflexion sur certains axes, de réagir aux versions intermédiaires de ce document, ou de nous fournir des synthèses thématiques sur tel ou tel champ de recherche. Ce rapport de conjoncture n'aurait pas non plus pu voir le jour sans le soutien des collègues – ils se reconnaîtront aisément – qui ont accepté d'alimenter notre travail par leurs contributions écrites et par les échanges ou le temps qu'ils ont bien voulu nous consacrer.

Enfin, il convient de remercier tout particulièrement Pierre Morin. Malgré ses nombreuses charges à l'Insee (éditoriales et d'administration), il a accepté spontanément d'assurer avec moi la coordination et la finalisation de ce rapport.

Le précédent rapport de la section débutait par la constatation suivante : « rendre compte fidèlement de la conjoncture scientifique d'un champ disciplinaire requiert un travail en profondeur pour rendre justice à toutes les contributions qui en émanent ». Peu après, il soulignait la difficulté d'une telle présentation, qui résulte de la très grande diversité des champs de connaissance, de leur degré d'élaboration ou de sophistication, et des disciplines de référence.

Le présent rapport ne saurait non plus échapper à cette difficulté. La plupart des

lecteurs seront conduits à se demander, plus d'une fois, pourquoi tel champ n'a pas été retenu, pourquoi tel autre est traité de telle façon. Ces observations seront presque toujours justifiées car sauf à se cantonner dans le registre des généralités, il était hors de portée de concilier synthèse, prospective et exhaustivité. Notre souci n'est donc pas de tracer un portrait complet, précis et fidèle des disciplines économiques et de gestion aujourd'hui. Nous souhaitons, plus modestement, en tracer certaines des lignes de force actuelles et rendre compte des constats et tendances qui semblent se faire jour, à partir de la position d'observation privilégiée qui est celle du Comité national.

Dans cette perspective, nous avons organisé le rapport en trois parties. La première partie situe d'abord le contour général de la section 37 : dans ses contenus et ses objets, mais aussi dans sa structuration et ses effectifs. La deuxième partie est plus directement consacrée à la présentation d'un certain nombre d'axes de recherche. La troisième et dernière partie se veut davantage prospective et institutionnelle : en mettant l'accent sur certaines des difficultés, opportunités et tensions qui traversent nos disciplines.

1 – « ÉCONOMIE ET SOCIÉTÉ » : SECTION 37 DU COMITÉ NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

1.1 CONTOUR DISCIPLINAIRE

La section 37 recouvre deux sous-ensembles disciplinaires identifiables, l'économie et la gestion, aux méthodologies et aux épistémologies spécifiques. Leur champ est marqué par une forte circulation des idées et des concepts qui remet en cause les sous-disciplines ou les clivages

traditionnels. Comme le notait Keynes (1) : « (l'économiste) » (2) doit être mathématicien, historien, homme d'État, philosophe, à un certain degré. Il doit comprendre les symboles et s'exprimer avec des mots. Il doit saisir le particulier en termes généraux et atteindre l'abstrait et le concret dans le même envol de la pensée. Il doit étudier le présent à la lumière du passé pour les besoins de l'avenir. Aucun aspect de la nature de l'homme et de ses institutions ne doit échapper entièrement à son regard ». Parallèlement, si la part de l'économie et de la gestion est bien sûr minime dans la plupart des grands programmes de recherche nationaux et européens, il est symptomatique de noter que la plupart intègre très fortement le besoin d'une réflexion sur la dimension « socio-économique » des champs d'application (*Voir* programmes liés à l'environnement, aux STIC, aux nanotechnologies, etc.)

Cette pluridisciplinarité, quasi structurelle de l'économie et la gestion, explique l'attachement de la section à sa double vocation. Ce regroupement se justifie également dans un environnement international où l'identification disciplinaire s'opère sur des lignes de force différentes (par exemple le champ des « *business studies* » ou « *Industrial relations* » dans les pays anglo-saxons, ou celui de l'« *economia aziendale* » en Italie, recouvrant largement, dans les deux cas, aussi bien l'économie que la gestion).

Aujourd'hui, le contour de la section peut se dessiner pratiquement à partir des pôles suivants :

- comportement de l'agent, rationalité, théorie de la décision, marketing ;
- interactions entre agents, théorie des jeux, économie expérimentale, règles, normes, déterminants sociaux, gouvernance des organisations, action des groupes d'intérêt et recherche de rente ;
- marchés : fonctionnements, organisation, régulation ;
- organisations industrielles, filières et systèmes productifs, gestion des organisations, management et stratégie ;

- théorie de l'information, comptabilité, contrôle de gestion et systèmes d'information ;
- échanges économiques internationaux, économie géographique, localisation des activités, territoires, réseaux, économie régionale ;
- économie du développement, économie de la transition, économie comparative ;
- macroéconomie : croissance, cycles ;
- économie monétaire, taux d'intérêts, taux de change ;
- finance de marché, finance d'entreprise, risque et assurance, économie bancaire ;
- emploi, travail, ressources humaines ;
- économie et gestion de la santé ;
- économie et gestion de l'environnement ;
- histoire de la pensée économique
- histoire des faits économiques.

L'économie et la gestion connaissent une bonne cohabitation au sein d'une section qui défend son attachement à sa double vocation. Les liens entre les deux champs disciplinaires mériteraient néanmoins d'être mieux affirmés et le poids de la gestion renforcé afin de permettre une relation plus équilibrée. La première raison est une raison de fond : comme cela a été noté plus haut, les méthodes, les objets et les thématiques tendent dans beaucoup de cas à se rapprocher et tirent parti de la confrontation. La seconde raison résulte du souci de corriger une situation actuelle qui tient essentiellement à des raisons institutionnelles et contingentes : place réduite de la gestion au CNRS, faible attractivité pour les enseignants-chercheurs et les équipes issues de l'université et des grandes écoles de commerce, difficultés particulières tenant à la structure généraliste des équipes de recherche en gestion universitaire, ne correspondant pas toujours à la structuration programmatique des autres unités de la section.

1.2 LES EFFECTIFS

La section 37 jouit d'un capital de chercheurs relativement modeste tout en impliquant, dans ses équipes, une part très importante d'enseignants-chercheurs : ces derniers représentent, en proportion une fraction tout à fait significative par rapport à la norme du département SHS mais aussi par rapport à la norme générale du CNRS. Dans le même temps, en économie et gestion, les enseignants-chercheurs qui ne participent pas à une unité CNRS sont nombreux par rapport à l'ensemble des disciplines mais ce nombre se situe dans la moyenne des SHS. La section 37 « Économie et gestion », réunit ainsi 218 chercheurs CNRS. 1263 chercheurs ne relevant pas du statut CNRS sont affiliés à des laboratoires CNRS, 1481 chercheurs relèvent donc de la compétence du Comité national. Ils appartiennent à 73 unités de recherche. Avec 15 % de chercheurs CNRS « au sens strict du terme » la section a donc le « taux d'ouverture » le plus élevé du CNRS, avec la section 1 (14 %), la section 7 (15 %). Cette ouverture est encore largement accentuée car il convient de tenir également compte des quelque 250 économistes et gestionnaires rattachés à d'autres établissements (INSERM, INRA et IRD notamment). (3) Et encore, les chiffres ci-dessus ne tiennent-ils pas compte des effectifs de recherche relevant directement des grandes écoles d'ingénieur et de commerce ainsi que d'organismes qui tels l'Insee ou l'OFCE occupent une place très importante dans le paysage français de la recherche en économie et gestion.

Tableau 1 : poids du département SHS et de la section 37 en 2001

	nombres			pourcentages		
	total	SHS	37	SHS/total	37/total	37/SHS
Structures						
total	1 640	453		27,6 %		
unités	1 376	378	47	27,5 %	3,4 %	12,4 %
Personnel CNRS						
chercheurs	11 649	2 187	210	18,8 %	1,8 %	9,6 %
ITA	13 906	1 754		12,6 %		
Situation des enseignants chercheurs par rapport aux unités CNRS						
rattachement	19 501	5 421	1 200	27,8 %	6,2 %	22,1 %
non-rattachement	22 870	12 541	1 800	54,8 %	7,9 %	14,4 %

Sources : divers rapports du CNRS

Il est toutefois important de noter que la relative faiblesse de l'investissement en personnel

CNRS dans la section 37 – qui est confirmé par un rapport des enseignants-chercheurs aux chercheurs CNRS particulièrement élevé dans les unités relevant de cette section – ne conduit nullement à des équipes de taille plus modeste qu’ailleurs, y compris à l’extérieur des SHS.

Tableau 2 : structure moyenne du personnel d'un laboratoire du CNRS en 2001

	général	non SHS	SHS	37
Chercheurs CNRS	7,7	8,5	5,4	4,4
Enseignants-chercheurs	13,3	13,3	13,3	26,7
Autres chercheurs	2,0	1,9	2,2	5,8
<i>Chercheurs permanents</i>	<i>22,9</i>	<i>23,7</i>	<i>21,0</i>	<i>36,8</i>
Thésards et post-doc	11,8	11,8	11,9	49,1
Total chercheurs	34,7	35,5	32,8	85,9
ITA CNRS	7,1	8,5	3,6	4,5
ITA non CNRS	4,6	5,7	1,6	2,3
Total ITA	11,7	14,2	5,2	6,8
Total général	46,5	49,7	38,0	92,7
<i>Récapitulation des permanents</i>				
CNRS	14,8	17,0	9,0	8,8
Non CNRS	19,8	20,9	17,2	34,8
Total permanents	34,6	37,8	26,2	43,6
<i>Force de recherche (2 chercheurs non CNRS = 1 chercheur CNRS = 1 unité)</i>				
Force permanente	15,3	16,1	13,2	20,6
Force totale	21,2	22,0	19,1	45,1
<i>Ratio enseignants-chercheurs/chercheurs CNRS</i>				
	1,74	1,56	2,46	6,13

Sources : rapport annuel 2001 du CNRS, fiches des UMR des vagues A et B

Les laboratoires de la section ont bénéficié, de ce point de vue, de l'accroissement important qu'ont connu les effectifs d'enseignants-chercheurs à l'université depuis 20 ans. En dehors du domaine des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (74^e section du CNU), c'est en effet le groupe 2 (sciences économiques et de gestion) qui a connu, avec le domaine de l'informatique, le bond en avant le plus important (+ 70,5 %) sur la période 1992 - 2001 : à comparer à + 10,8 % d'augmentation du nombre des chercheurs CNRS de la section 37 pour la même période. En termes relatifs, il s'opère donc, quasi mécaniquement, un effacement de la présence du CNRS dans un contexte de fort développement global de la sphère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les taux de départ pour la période 2001-2010 étant à peu près le même pour les enseignants-chercheurs des sections 05 (économie) et 06 (gestion) du CNU et les chercheurs de la section 37 du CNRS (respectivement 24,0 % et 24,6 %), l'équilibre actuel ne devrait pas être sensiblement modifié dans les années à venir quelles que soient les hypothèses retenues.

Tableau 3 : prévisions à dix ans

		effectifs en 2000	départs en 2001-2010	remplacements	effectifs en 2010
section 5	MCF	1117	208		
	PR	587	255		
section 6	MCF	1034	143		
	PR	313	125		
sections 5-6 MCF et PR		3051	731	365,5	2685,5
section 37 GR et DR		183	45	22,5	160,5
ratio-enseignants-chercheurs/chercheurs CNRS		6,67	6,50	6,50	6,69

Sources : Boutillier et El Mouhoud (2003), d'après rapport IGAENR 2002 (4)

Il faut noter que la structuration historique de l'économie et la gestion fait que les poids relatifs de la recherche universitaire et du CNRS sont sensiblement différents dans chacune des disciplines. La gestion peut être considérée comme une discipline « jeune » puisque jusqu'en 1983, la section 37 ne couvrait que l'économie. Malgré le souci de flécher régulièrement un poste en gestion au niveau des chargés de recherche, la gestion reste très minoritaire au sein de la section, à la fois en termes de personnels (de l'ordre de 10 % des effectifs) et de laboratoires.

Le caractère « minoritaire » de la gestion n'a pas empêché, dans la présente mandature, que ce soit un « gestionnaire » qui préside la section. Le faible nombre des équipes et des chercheurs en gestion explique toutefois que l'attractivité du CNRS soit probablement plus faible chez les gestionnaires que les économistes (moins d'opportunités de recrutement, moins de reconnaissances d'équipes, craintes que les spécificités de la gestion ne soient insuffisamment reconnues et valorisées). Cette difficulté n'empêche pas de dresser un bilan globalement positif du contour actuel de la section, mais conduit à proposer, dans le futur découpage du comité national, d'afficher plus explicitement la double orientation de la section en retenant tout simplement comme intitulé « économie et gestion ».

1.3. L'ÉCONOMIE ET LA GESTION AUJOURD'HUI

Les disciplines de l'économie et de la gestion s'orientent autour de grandes théma-

tiques communes (*Voir plus loin*), mais aussi de plusieurs axes privilégiés d'approfondissement de leurs méthodes et outils :

Les méthodes

Modéliser les systèmes et les phénomènes

Cette évolution sous tend une relation privilégiée avec les mathématiques appliquées, d'abord, mais également avec la physique, dont l'économie tend de plus en plus à reprendre certaines notions (chaos ou entropie par exemple) et certains outils ou modèles (traitement de signaux faibles par exemple). On la trouve notamment dans la macroéconomie, l'économie publique et l'économie financière, la recherche opérationnelle mais aussi dans des domaines d'application spécialisés (environnement, énergie, etc.). Le développement des outils théoriques et les progrès considérables des données statistiques ont par exemple permis des avancées intéressantes en matière d'économie du développement ou d'économie sociale. Le développement des outils économétriques permet notamment de mieux évaluer l'impact des politiques publiques sur les individus et les marchés du travail.

De façon synthétique, les efforts opérés en matière de modélisation visent à améliorer la prise en compte de plusieurs classes de phénomènes. Il s'agit d'une part de mieux rendre compte de l'hétérogénéité – observée ou non observée – des formes et des processus de développement (systèmes productifs, marchés du travail ou des capitaux, caractéristiques multidimensionnelles des agents) et des imperfections de marché. Ainsi, les travaux portant sur les cycles économiques et les modèles d'équilibre général travaillent-ils particulièrement sur les équilibres multiples et la nature des anticipations. La deuxième classe de phénomènes autour desquels s'approfondit la modélisation aujourd'hui concerne la nature temporelle des dynamiques économiques. Si les notions de cycles sont présents de longue date dans la théorie, il s'agit désormais de développer des outils numériques pour analyser les dynamiques

non-linéaires et d'approfondir les modèles dynamiques pour créer un cadre cohérent permettant de mieux comprendre les choix intertemporels et les aspects intergénérationnels.

Enfin, la question – traditionnelle en économie – de l'élaboration d'un cadre théorique visant à expliciter les fondements micro-économiques de l'analyse macro-économique fait également l'objet de nouveaux développements.

Améliorer la modélisation des agents et de leurs interrelations

Cet axe de recherche s'appuie sur des interactions renouvelées avec la psychologie, les sciences cognitives et le droit. Ces réflexions sur les représentations des agents et de leurs relations trouvent fréquemment leur origine dans des domaines très différents de l'économie et la gestion. Ils sont présents tout naturellement dans les théories du consommateur, mais aussi dans les modèles de recherche d'emploi et d'appariement, dans l'analyse des phénomènes d'apprentissages et les jeux évolutionnistes, en économie de l'information, et bien sûr en économie industrielle, en gestion et dans l'analyse des réseaux. Ces évolutions concernent les fondements de la discipline ; en particulier, l'hypothèse de rationalité. Les notions d'apprentissage et de rationalité limitée, qui étaient des thèmes d'étude marginaux, sont devenus des thèmes centraux. Comme le notait un des collègues ayant contribué à la réflexion menée dans le cadre de ce rapport : « la discipline est en train ici d'absorber son hétérodoxie ».

Développer les analyses empiriques

Ce souci de l'empirique se manifeste sous deux formes, souvent complémentaires :

Des approches quantitatives, de type économétrique par exemple, à partir d'enquêtes ou de bases de données riches en information (comptables, administratives, historiques, par questionnaires, comparatives, etc.). La recherche doit permettre de développer des outils de traitement pour pallier les lacunes des données

disponibles, incomplètes ou imparfaites. Elle doit également construire de nouvelles sources de données, pour *explorer des phénomènes mal connus* (par exemple en économie de la santé, ou de façon plus pointue sur des thèmes tels que l'économie de la drogue), pour *améliorer la connaissance de questions économiques sources d'interrogations de la société* (économie sociale, incitations, technologies, développement), pour *développer la dimension comparative* (en particulier pour des projets internationaux) et pour *aborder de nouveaux domaines* (cliométrie, éducation, réseaux sociaux et réseaux d'information et de communication).

Des approches qualitatives, avec l'ambition d'acquérir une meilleure connaissance des phénomènes et des situations économiques ou gestionnaires. Elles s'appuient souvent sur des projets d'ordre pluridisciplinaires, faisant appel aux acquis, concepts et méthodologies d'observations de la sociologie, l'histoire, l'ethnographie. Elles visent l'observation directe et mobilisent souvent des partenariats avec les acteurs économiques (entreprises, organismes, institutions) à même de garantir l'accès aux sources et aux matériaux d'observation. On retrouve ces approches à la fois en matière d'économie de l'innovation, en finances, dans les domaines des ressources humaines, de l'organisation et dans des domaines plus spécialisés (santé, etc.).

Il est particulièrement intéressant de souligner le renouveau des travaux et des réflexions sur les méthodologies qualitatives, aussi bien en économie qu'en gestion. Celui-ci s'est notamment opéré à la faveur de l'analyse de phénomènes émergents mal documentés (économie et gestion des STIC), de travaux portant sur le fonctionnement des dispositifs internationaux de régulation (*Voir* environnement, propriété intellectuelle), et les nouvelles formes d'organisations – industrielle ou non marchandes – (gestion de production, économie de la connaissance, santé, etc.).

Actuellement, les recherches s'efforçant d'articuler les méthodes dites qualitatives et quantitatives apparaissent en particulier de plus en plus nombreuses, notamment en gestion. Il est intéressant de rapprocher ce mouvement de

la montée en importance, dans de plus en plus de travaux, d'analyses comparatives internationales. Ce souci de comparativité est, pour une part non négligeable, porté par le développement des collaborations de recherche (notamment dans le cadre européen), appelant tout naturellement à l'élaboration d'outils conceptuels et de méthodes communes facilitant le travail comparatif.

Interfaces avec les autres disciplines et pluridisciplinarité

Des interfaces disciplinaires avérées

La section « économie et gestion » se présente donc comme une des rares sections *a priori* disciplinaires du comité national, même si elle s'appuie parallèlement sur une forte composante interdisciplinaire dans les recherches et les équipes. Elle peut en effet faire état d'interfaces effectives avec les domaines suivants :

– *mathématiques appliquées* (dans le domaine de la finance ou de l'économétrie notamment) ;

– *physique et mécanique* (pour la modélisation des milieux divisés ou les phénomènes stochastiques) ;

– *sciences de la nature et de la vie* (économie de l'environnement, économie de la santé, développement durable) ;

– *droit* (travail, emploi, normes et règles, théorie des contrats, propriété intellectuelle, économie du droit) ;

– *sciences politiques* (management public, économie de la concurrence et économie publique), action des groupes d'intérêt et recherche de rente) ;

– *histoire* (histoire des faits économiques, analyse diachronique des organisations) ;

– *Philosophie* (économie politique, histoire de la pensée économique, éthique) ;

– *géographie* (territoire, réseaux, transport, économie géographique) ;

– *sciences de l'ingénieur* (recherche opérationnelle, gestion de production, économies sectorielles (automobile)) ;

– *sciences et technologies de l'information et de la communication* (économie et gestion de l'information, systèmes d'information, technologies et organisation) ;

– *neurosciences* (économie cognitive, « knowledge management ») ;

– *psychologie* (théorie de l'agent, micro économie, marketing) ;

– *sociologie* (études des organisations, réseaux sociaux, analyse de l'innovation, travail et emploi, éducation).

L'économie et la gestion : des disciplines « centrales » ?

Comme nous l'avons évoqué déjà plus haut, la position décrite, *a priori* paradoxale, tient d'une part au *caractère central* de la discipline : l'économie et la gestion s'intéressent à la question de l'allocation optimale des ressources et à la définition des moyens visant à permettre l'action collective. Dans une société marquée par une marchandisation croissante des échanges, cette question concerne désormais l'ensemble des dimensions de la vie sociale : des plus individuelles (santé, éducation, loisirs) aux plus collectives (action publique, recherche scientifique, politiques publiques, régulation internationale). Cette évolution a des conséquences importantes. L'économie et la gestion sont d'une part fortement interpellées par d'autres disciplines pour éclairer les conditions socio-économiques du développement de certaines activités : ainsi, par exemple, la compréhension de la montée en puissance des technologies de l'information appellent des réflexions sur l'économie des réseaux, les conditions de production et de conception de ces technologies, leur appropriation et configuration par les entreprises utilisatrices. Plus généralement, l'économie et la gestion sont également sollicitées pour rendre compte de l'économie et l'organisation générales de secteurs d'application ou de pans entiers de la société : environnement,

transport, santé. Ces secteurs requièrent des analyses pertinentes des systèmes économiques concernés, des outils de prospective et de conduite rationnelle des débats publics auxquels ils donnent lieu, des pôles d'expertises crédibles et indépendants des lobbys.

Pour ces mêmes raisons, l'économie et la gestion sont d'autre part l'objet de *fortes incitations à l'interdisciplinarité autour des objets étudiés* : aires culturelles (économies sectorielles), technologie (économie des réseaux, sciences et technologies de l'information et de la communication), phénomènes naturels et sociaux (développement, environnement, santé).

L'économie et la gestion connaissent ainsi des liens croissants avec les autres sciences de la nature (environnement, mécanique, ressources naturelles, sciences de l'ingénieur, sciences de la vie) comme avec les autres sciences sociales (droit, sciences politiques, histoire). Elles n'apparaissent plus, dans beaucoup de cas (conduite de projets industriels et de programmes de recherche) comme le simple lieu – occasionnel – de l'évaluation ou de l'application des contraintes socio-économiques pesant sur ces projets, mais se retrouvent au cœur de leur structuration et de la compréhension des mécanismes et de l'élaboration des connaissances de base, voire même comme un fonds commun pour les sciences sociales. De ce point de vue, il faut regretter que cette évolution des dynamiques disciplinaires ne se retrouvent pas dans la conception des programmes de recherche (notamment européens, mais également au CNRS) où les aspects socio-économiques restent souvent très largement marginalisés.

La « méthode » de la théorie économique et de la gestion tend ainsi à envahir d'autres disciplines (*Voir* tout particulièrement la théorie politique ou la sociologie économique). Une telle évolution ne peut qu'interpeller très directement les chercheurs en économie et gestion. La question – stratégique pour ces disciplines – est en effet de savoir dans quelle mesure les théories qui y sont développées peuvent assumer l'idée qu'elles constituent de plus en plus un fond commun à l'ensemble des

sciences sociales, et ne sont plus confinées à l'étude des seules relations marchandes.

Les limites pratiques de l'évaluation de l'interdisciplinarité

Même si les enjeux disciplinaires poussent de plus en plus l'économie à se confronter et à tirer parti de disciplines connexes ou parfois plus lointaines, l'expérience de l'évaluation au sein du Comité national montre que cette interdisciplinarité se heurte à des obstacles pratiques qui remettent souvent en cause les bonnes intentions exprimées par les équipes ou les directions de l'organisme. Ces difficultés d'évaluation concernent tout autant l'évaluation des équipes que celle des chercheurs ou des projets.

Elle touche les relations de l'économie avec les sciences de la nature comme avec les autres sciences sociales, même si, en l'occurrence, les effets et les difficultés sont d'ordre différent. Dans la section 37, les objectifs affichés visent à stimuler les échanges pluridisciplinaires à partir d'un attachement au cœur de la discipline. Ce souci conduit à privilégier la capacité de tels projets de produire des connaissances spécifiques à l'économie et à la gestion (se traduisant notamment par des publications dans des revues généralistes). Mais cette ambition joue toutefois parfois comme une double contrainte en poussant les équipes à interagir avec d'autres disciplines sans forcément leur donner les moyens de valoriser des productions ou des pratiques transversales. Cette situation tient notamment à la difficulté matérielle d'organiser des évaluations croisées mobilisant des représentants de plusieurs sections (comme ce peut être le cas lors des concours).

Une difficulté supplémentaire se pose selon que la pluridisciplinarité concerne, ou non, des disciplines identifiées en tant que telles au CNRS (sociologie, mathématique, histoire par exemple) ou non (sciences de l'éducation, sciences de l'information). Certes, le CNRS n'a pas vocation à être présent de façon systématique dans tous les domaines

de la recherche. Toutefois la situation actuelle fait que le Comité national doit – et rencontre de vraies difficultés pour – évaluer des chercheurs, des équipes et des projets relevant de structures CNRS mais s'inscrivant dans des champs disciplinaires institutionnalisés à l'université de manière autre. Cela tient à la fois à une expertise parfois insuffisante du Comité national sur les domaines à évaluer, à une mauvaise connaissance des bonnes revues du champ concerné, mais aussi à des stratégies de recherche des équipes et des personnels qui peuvent s'inscrire dans les sections du CNU sans vraiment recouper celles du CNRS.

La perception sociale des Sciences économiques et de Gestion

Le constat précédent d'une forte interpellation de la part d'autres disciplines et d'acteurs sociaux en attente de résultats et de recommandations explique la tension permanente dans laquelle économie et gestion se situent, prises entre :

- le souci de développer un corps de concepts et de méthodes établis et construits à partir d'une dynamique interne à ces disciplines à même de garantir leur cohérence ;
- la préoccupation de s'interroger constamment sur la pertinence et la réalité de leurs résultats et de leurs analyses, à partir d'interactions régulières avec la société et l'environnement de la recherche.

Cette tension est bien sûr objet de débat et fait qu'il n'est pas possible pour la section de faire comme si elle ignorait la contestation dont ses disciplines sont l'objet dans l'espace social. En mai, le professeur Passet titrait dans *Libération* : « Quelque chose déraile au royaume de l'économie », reprenant une contestation qui va au-delà de controverses sur tel ou tel résultat fort en contenu affectif ou en implications de politique économique. Par exemple, les économistes ne sont pas d'accord sur le fait de savoir si les politiques d'ajustement structurel pratiquées sous la forte incitation du FMI sont ou non en fin de compte néfastes aux pays qui les

mettent en œuvre. Il y a là matière à expertises et contre-expertises accrues, mais il n'y a pas là pour autant de contestation de fond sur la légitimité des analyses économiques.

Cette contestation de fond a eu un écho indirect très fort il y a peu de temps, à travers un mouvement d'étudiants (5) critiquant plusieurs aspects de l'enseignement universitaire. Ce mouvement a suscité un rapport, dont la rédaction avait été confiée à Jean-Paul Fitoussi, rapport dont la lecture ne peut être que conseillée.

Des économistes se sont interrogés sur le statut de leur discipline, et sur le fait que ce qui les oppose ne pourra pas être résolu avant longtemps. E. Malinvaud dans *Voies de la recherche macroéconomique* (page 43) écrit : « Une fois qu'il est bien défini, un programme de recherches ne devrait pas être influencé dans son exécution par ce qui apparaissait *a priori* comme souhaitable au chercheur. Or il arrive que cette règle soit mal suivie. Dans le domaine économique et social, les préférences idéologiques constituent évidemment un motif, beaucoup plus fort que dans les sciences de la nature, de se réjouir ou de déplorer un résultat ».

Dans un article au titre très explicite : « Pourquoi les économistes ne font pas de découverte ? », *Revue d'Économie Politique* pp. 929-942, 1996, 106^e année, n° 6, E. Malinvaud explique pourquoi « les économistes ne (font pas) de *découverte* (6) à partir des données non expérimentales à leur disposition ». Il y voit « trois aspects de la situation où se trouve (la) discipline : la complexité des phénomènes, la nature des données qui peuvent être collectés, les potentialités effectives des méthodes économétriques ». « Au total, la thèse semble solide, qui consiste à dire que, de loin, la plus grande part de la connaissance dans les sciences sociales vient de *l'accumulation progressive* et de l'étude d'éléments factuels, sans extension identifiable et rapide à des phénomènes antérieurement insoupçonnés. » Dans sa conclusion, se trouve le constat selon lequel « les conditions difficiles qui entravent les avancées scientifiques en

économie expliquent aussi pourquoi plusieurs paradigmes peuvent longtemps co-exister ».

Pour une discussion intéressante de ces problèmes, le lecteur pourra se référer à trois textes publiés par la *Revue économique*, vol. 52, n° 5, septembre 2002. Sous le titre commun « La science économique, leçons d'hier, problèmes de demain », on y trouvera exposées les vues de E. Malinvaud (« Recherche et enseignement supérieur : les défis de la discipline économique », pp. 1043-1053), de R. Guesnerie (« L'économie, discipline autonome au sein des sciences sociales ? », pp. 1055-1063), et enfin de R. Boyer (« L'économie face aux innovations qui font époque : les relations entre histoire et théorie », pp. 1065-1115).

Revues et publications

Afin de disposer d'un outil de repérage, si imparfait et discutable qu'il puisse être, la section a souhaité établir une classification « raisonnée » des revues à comité de lecture (7). Celle-ci a été établie sur la base d'une large concertation, et de manière à préserver les spécificités de chacune des composantes du champ. Elle vise d'abord à faciliter l'évaluation en facilitant la connaissance de supports de plus en plus nombreux, elle vise aussi à guider les stratégies de publication des chercheurs et des laboratoires. Il ne faut se faire aucune illusion sur l'aptitude de tous ceux, tant dans le passé, qu'au sein de la section actuelle, qui ont contribué à cette œuvre à refléter un éventuel sentiment « le plus commun possible » de l'ensemble de la communauté. Comme il était prévisible, des réactions négatives ont eu lieu, et elles sont la contrepartie inévitable du risque assumé par la section et de l'enjeu d'un tel classement. Dans beaucoup de cas, les réactions soulevées avaient d'ailleurs fait part de longues discussions en section. On peut citer notamment celle qui concerne la place des revues éditées en français. Plusieurs collègues ont regretté que derrière les revues réellement internationales, en anglais, leur place ait pu être sous-estimée. La section est tout à fait consciente du risque ainsi soulevé et de la pertinence de cette

critique. Sans dévaloriser ni nier en rien la qualité et l'intérêt des publications françaises, le souci de produire un classement raisonné voulait d'abord inciter les chercheurs à être plus présents dans les espaces où se joue aujourd'hui la compétition entre idées.

Malgré le degré important d'internationalisation de la recherche française en économie (et à un degré moindre en gestion), il apparaît essentiel d'internationaliser encore davantage les revues françaises (qui le sont sans doute pourtant déjà beaucoup par rapport aux autres sciences sociales). Les solutions préconisées par la section consistent essentiellement à faciliter la publication en anglais dans les revues françaises afin de faciliter la diffusion des articles dans d'autres pays et d'attirer des auteurs étrangers.

Concernant les publications dans les autres revues, il faut noter que la capacité des chercheurs français de soumettre des articles en anglais dans les revues internationales peut se poser de manière différente selon les différents sous-domaines de la discipline, notamment en fonction du degré de formalisation et de la forme des articles. Les coûts de traduction ou l'impossibilité de soumettre les premières versions en français aux referees des grandes revues constituent dans beaucoup de cas des difficultés importantes.

2 – LES RECHERCHES EN ÉCONOMIE ET GESTION ET LEUR INSERTION DANS LA RECHERCHE MONDIALE

Comme il l'a été suggéré en introduction, l'objectif de cette partie ne peut être de rendre compte de l'avancée des sciences économiques et de gestion sur la totalité des fronts qui les concernent. C'est impossible, et aussi illusoire. L'objectif de cette partie est de dégager quel-

ques unes des lignes de réflexion qui traversent aujourd'hui la communauté des économistes et des gestionnaires. Les coups de projecteur que nous donnons sur quelques unes des sous-composantes de ces disciplines sont essentiellement fournis pour illustrer la dynamique des évolutions que connaît aujourd'hui la recherche en économie et gestion : ils n'ont aucun caractère d'exclusive.

2.1 QUELQUES LIGNES DE FORCE DE LA RECHERCHE AUJOURD'HUI

À côté des pistes d'approfondissement d'ordre conceptuel et méthodologique mis en évidence plus haut, les travaux actuels en économie et gestion se caractérisent également par l'accent particulier mis sur un certain nombre de phénomènes économiques et sociaux. Effet de mode ou convergence des réflexions, il est symptomatique de noter que des traditions de recherche différentes se retrouvent aujourd'hui autour d'objets ou de phénomènes similaires, même s'ils en rendent compte, parfois, dans des formes et dans des termes très différents.

La connaissance

Derrière ce terme générique, de nombreuses recherches s'intéressent aux dimensions cognitives des activités économiques et sociales : accumulation des compétences, phénomènes d'apprentissage, activités à valeur (intellectuelle) ajoutée (innovation et conception, création artistique et culturelle, propriété intellectuelle et reconception des systèmes de droits associés). La prise en compte de cette dimension traduit à la fois la conceptualisation de la dimension immatérielle de certaines ressources et transactions économiques, et la prise en compte de la dimension temporelle des représentations des acteurs et de leurs interactions. C'est ainsi que les notions d'apprentissage sont mobilisés de façon très différentes

par les économistes de l'innovation (8) d'une part, mais aussi par les spécialistes de la théorie des jeux (9).

Il faut aussi noter que l'attention ainsi portée aux phénomènes de connaissance et d'élaboration collective de connaissances a largement bénéficié de la dynamique et des formes sociales nouvelles suscitées par l'émergence des technologies de l'information et de la communication (10). La question de la connaissance rejoint ainsi souvent, dans de nombreux travaux, l'analyse des interactions et des systèmes d'information partagés en réseau (communautés virtuelles, notions de « Small worlds », sous l'impulsion de Kirman et Watts).

Les institutions

Après être longtemps resté développée essentiellement par une minorité de chercheurs (parmi lesquels les français ont d'ailleurs fait l'effet de précurseurs), la prise en compte, dans l'analyse des phénomènes de transactions et de marché, des institutions encadrant et structurant les transactions est désormais plus largement partagée. On trouve d'abord ce souci dans un courant, qui se qualifie d'ailleurs explicitement d'« économie néo-institutionnaliste », dans la perspective des travaux de North. Mais il est intéressant de noter que l'on retrouve cette même préoccupation, y compris dans les approches plus centrales ou plus traditionnelles : par exemple dans l'importance reconnue aux « institutions » du marché du travail, et dans des perspectives de « political economy ». Le rôle des institutions est notamment devenu essentiel dans l'analyse macroéconomique appliquée, à la croissance, à la qualité de la gouvernance dans les pays en développement, aux difficultés des pays en transition et à l'histoire économique.

Le territoire

Les travaux récents en économie et gestion sont aussi marqués par une attention

renouvelée aux questions de territoire et de localisation. Celle-ci se constate tout naturellement dans le courant de la « nouvelle économie géographique », mais pas uniquement. Plusieurs questions de recherche font ainsi l'objet d'un renouvellement des réflexions qui ont, notamment, permis de renouveler les analyses de localisation (métropolisation, polycentralité urbaine).

La compréhension des phénomènes d'« agglomération » s'enrichit, dans les modèles de croissance, par l'endogénéisation des facteurs de croissance locale-régionale. Il s'agit en particulier de comprendre les évolutions de marchés différenciés spatialement et les relations s'établissant entre dimension spatiale et dimension temporelle. La préoccupation du territoire se retrouve, dans les recherches sur la firme, dans les travaux qui s'efforcent d'analyser la dynamique des rapports organisation-territoire (économie de proximités, stratégies des PME et des grands groupes, organisation logistique, localisation des activités d'innovation et de connaissance, modèle spatial de concurrence).

La firme

La firme est tout naturellement l'objet de référence de la gestion (stratégie, marketing, ressources humaines, finances), et de l'économie industrielle (contestabilité des marchés, efficacité productive – allocative – organisationnelle, tarification optimale). Trois dimensions ont pris une importance tout à fait particulière ces dernières années. La première concerne le poids des relations interentreprises (partenariats, sous-traitance, chaîne de valeur) qui ont à la fois bénéficié d'approches conceptuelles nées dans les années 80-90 (coûts de transaction, phénomènes d'agence, nouvelle économie industrielle) et appellent aujourd'hui des outils et des formes de régulation renouvelées (combinaison d'instruments, nouveaux outils adaptées à un contexte mondialisé et sensible à de nouvelles dimensions (environnement)). La deuxième dimension concerne la prise en compte du risque et de l'incertain :

elle s'opère à la fois dans des travaux de gestion (organisation industrielle, nouveaux outils et pratiques de gestion, finance) et des travaux économiques (modalités assurantielles et nature des incitations). La troisième dimension importante des travaux récents sur la firme touche la montée en puissance des phénomènes de gouvernance et de création de valeur : elles ont porté un développement important de la finance organisationnelle, mais aussi de l'analyse de la place respective des marchés et des formes d'intermédiation financières dans l'économie.

2.2 DES EXEMPLES DE CHAMPS DE RECHERCHE

Les exemples de champ de recherche fournis dans cette deuxième partie visent essentiellement à éclairer la diversité et la richesse actuelle des champs de l'économie et de gestion. Ils donnent des illustrations variées des problématiques et des structurations de la recherche qui se mène aujourd'hui dans ces champs. Il ne faut toutefois voir dans la liste qui suit que le souci de fournir des « coups de projecteurs » contrastés et non pas celui de sélectionner ou de hiérarchiser les secteurs les plus représentatifs ou importants de la section. L'absence ou la présence de tel ou tel domaine ne sont donc absolument pas significatifs, pas plus que la longueur des développements qui leur sont éventuellement consacrés.

Histoire de la pensée économique (HPE) et histoire des faits économiques

Histoire de la pensée économique

L'HPE peut se caractériser aujourd'hui par la convergence et l'enrichissement croisé de deux formes de réflexions. La première consiste à développer les éditions scientifiques complètes d'auteurs de référence, en suscitant la publication de manuscrits inédits,

en contribuant à la (re)découverte d'auteurs négligés, ayant contribué à la formation de la science économique moderne (par exemple Jules Dupuit, Voir l'ouvrage de Robert Hébert aux États-Unis). La seconde tradition repose sur la mobilisation de l'HPE pour situer et comprendre l'origine des travaux théoriques actuels et pour mieux penser leur ancrage historique et leurs présupposés. Il est d'ailleurs intéressant de noter que ce même croisement entre une approche plutôt historique et une autre consistant à faire « dialoguer » l'histoire avec les conceptualisations les plus récentes n'est pas l'apanage de l'HPE, mais se retrouve aussi dans l'histoire des faits économiques qui, à l'instar de la macro-économie, semble ainsi revenir vers l'étude de ses fondements micro-économiques.

Les tendances et les progrès en histoire économique (11)

La recherche d'une articulation efficace entre une approche empirique et une approche théorique demeure la question épistémologique principale des travaux français (et internationaux) en histoire économique. Démêler ce nœud gordien est d'autant plus stimulant qu'il est étroitement corrélé avec la querelle des méthodes (toujours actuelle) opposant les partisans de la *new economic history* (ou cliométrie), à ceux d'une histoire économique moins quantitative (formalisée).

Si la production de données de plus en plus précises et désagrégées (au travers des comptes satellites de la comptabilité nationale par exemple) demeure une tâche importante (dans un environnement plus international et comparatif que jamais) on note, d'un côté, des pratiques d'historiens économistes qui évoluent vers des travaux descriptifs et plutôt microéconomiques (curieusement sans appui réel sur les concepts économiques) ; de l'autre, des travaux d'économistes historiens, plutôt macroéconomiques, avec un mélange de productions hétérodoxes et d'autres (plus récentes) d'inspirations cliométriques (structurées pas la théorie économique et informées

par les méthodes statistiques et économétriques) visant notamment à corriger les interprétations erronées de l'histoire (les mythes) qui résultent d'une mauvaise compréhension des mécanismes économiques.

En même temps, paradoxalement peut être et grâce à la floraison des travaux en termes de croissance endogène, apparaît une volonté réelle et quasi unanime du chercheur (économiste) en histoire économique de participer, sans paralogisme, à l'élaboration de réponses collectives à des interrogations fondamentales pour l'avenir de nos sociétés. Quels sont les déterminants d'une croissance économique durable ? Le progrès technique est-il seul à pouvoir élever le bien-être social, ou une accumulation de capital peut-elle également aboutir à une augmentation permanente des revenus par habitant ? Quels sont les facteurs de production qui engendrent une croissance économique durable : le capital physique, le capital environnemental, le capital humain, le capital social ou les savoirs technologiques ? Quels sont les mécanismes qui garantissent à une économie de marché une croissance de longue période ? Quel est le rôle de la monnaie ? Comment passer de l'observation des cycles économiques à leur explication ? Peut-on extrapoler les tendances actuelles et envisager les évolutions des prochaines décennies ? etc.

À l'aube du nouveau millénaire, on peut néanmoins conclure (sans exagération) que l'histoire économique n'a pas encore résolu ses problèmes scientifiques propres, et même qu'elle n'a pas cherché suffisamment à les résoudre. Celui de ses méthodes en premier lieu, mais aussi celui de son but, celui de son objet, celui de sa nature, celui même de sa définition.

2.3 MONNAIE, BANQUE, FINANCES

Crises financière, politique monétaire, économie bancaire

Le système financier international a fait l'objet d'une réflexion sur son architecture, en liaison avec les travaux sur les nouveaux

types de crises qu'il a connues (crises jumelles, crises systémiques), particulièrement sur les marchés émergents. Ces travaux ont mis en lumière les effets de la procyclicité du crédit et, pour un univers globalisé, l'importance d'une coordination des institutions internationales et des autorités monétaires nationales afin de prévenir et de gérer les crises. La nécessité d'un prêteur en dernier ressort international ainsi que son identité ont ainsi été débattues, de même que la délégation par certains pays du pouvoir monétaire à des banques centrales d'autres pays, par le biais de caisses d'émission (*currency board*). Ces crises ont suscité de nouvelles réflexions sur les nouvelles procédures de gestion des crises de la dette souveraine (restructurations et mise en faillite des États sous l'autorité du FMI *versus* clauses d'actions collectives). Elles ont également mis en lumière la cohérence qui doit exister entre certaines formes de développement financier (libéralisation financière) et l'application des nouvelles réglementations prudentielles. En Europe, par contre, outre les aspects liés à l'organisation du marché intérieur (*infra*), les travaux se sont concentrés sur le *policy-mix* original que constitue une politique monétaire centralisée et des politiques budgétaires décentralisées. Diverses approches ont été retenues pour traiter cette question (théorie des jeux ou modélisation macroéconométrique de type VAR, etc.). La politique monétaire européenne a plus généralement fait l'objet de nombreux questionnements concernant sa transparence, sa réactivité, l'hétérogénéité des indicateurs qu'elle retient et des opinions qu'elle traduit.

Dans le monde, et particulièrement dans les pays développés, la place prise par les marchés financiers et donc le rôle central des indices boursiers – comme plus généralement celui des prix d'actifs car une telle réflexion concerne également le prix de l'immobilier – ont été un sujet de préoccupations du fait de leur nature potentiellement déstabilisatrice. Ce rôle a été spécialement mis en relief par les niveaux relativement faibles atteints par l'inflation « réelle ». Il s'est notamment posé la question de l'intégration des prix d'actifs, ou d'informations dérivées de ces prix d'actifs,

au sein des fonctions de réaction des banques centrales. À l'opposé, les débats autour de la règle de Taylor ont souligné l'intérêt de règles simples dans le cadre des processus informationnels accompagnant la mise en œuvre de la politique monétaire.

La stabilité des économies, mondiales, émergentes et européennes, et les effets des politiques budgétaires et monétaires sont évidemment fonction des systèmes de change adoptés, et des contrôles éventuels des mouvements des capitaux. Les conclusions atteintes par les économistes sur ces points ont fluctué fortement au cours des dix dernières années, en fonction des expériences observées, et un consensus n'est pas encore atteint.

L'intermédiation financière, dont la théorie a connu d'importants renouvellements depuis la contribution de Stiglitz et Weiss en 1981, a fait l'objet de plusieurs tentatives de synthèse et d'unification. D'une manière générale, la raison d'être de la banque, comme celle de la monnaie, restent des questions fondamentales, qui n'étaient pas abordées dans le modèle d'équilibre général d'Arrow-Debreu. Une fraction notable des développements théoriques souligne que la banque produit de la liquidité et de l'information mais la modélisation de ces fonctions reste à intégrer dans un modèle unitaire.

Parallèlement à ces développements qui analysent en premier lieu les asymétries informationnelles entre la banque et sa clientèle, des développements similaires justifient la mise en œuvre d'une réglementation bancaire et en discutent l'architecture et les principes ; ces travaux s'intègrent également dans le champ en pleine croissance des analyses de l'intervention publique, notamment en matière de gestion des conditions de concurrence ou de stabilité. Ils ont connu un traitement d'autant plus vivace que les préoccupations des autorités monétaires à ce sujet ont été croissantes (mise en place puis rénovation du ratio Cooke). Une grande part des travaux, notamment appliqués et impliqués dans des préoccupations concernant le marché unique européen, participe d'une économie industrielle de la banque :

contestabilité et caractère concurrentiel des marchés, efficacité et taille optimale des organisations, Certes le financement bancaire intermédié est plus coûteux que le financement direct sur le marché pour la firme qui a accès aux deux voies de financement externe. Pour autant, la désintermédiation bancaire n'est qu'apparente et la banque est indispensable au marché financier (collecte hors bilan via les fonds communs, lignes de crédit de substitution aux emprunts de marché, etc.) comme elle est indispensable aux agents qui n'ont pas accès au marché financier. Plus précisément, comment fonder la coexistence entre finance directe et intermédiation bancaire ? Par extension, quel est le meilleur mode de financement de la croissance et du développement ? On retrouve ici toute une série de réflexions sur le lien entre croissance et finance. Quelle est la meilleure architecture du système financier ? ou, au moins, quel est son rôle sur l'économie réelle ?

Finance de marché et d'entreprise

Depuis quelques années, la finance comportementale s'intéresse aux anomalies récurrentes observées sur les marchés financiers. La question de leur efficacité, ou de leur inefficacité, est toujours à l'ordre du jour mais les tests directs d'efficacité ou encore les tests portant sur l'intégration des informations ont plutôt cédé la place aux études d'événements ou aux analyses de microstructure, modélisant ou mettant en évidence l'hétérogénéité des agents notamment par leur capital informationnel, ou encore à l'examen des propagations entre marchés financiers. Enfin l'instabilité ou la volatilité des marchés – ces deux termes n'étant pas nécessairement synonymes – suscitent de nombreuses recherches, tant en ce qui regarde leur mesure, leurs explications et leurs conséquences qu'en ce qui intéresse leurs régulations ; c'est ainsi que, à titre d'exemple, les relations d'agence au sein des institutions financières ont pu être examinées pour envisager leurs conséquences en termes de volatilité des marchés.

Sur les entreprises (non financières), l'importance et la qualité du financement par les banques ou par les marchés restent au cœur des travaux qui peuvent être déclinés de manière sectorielle, notamment lorsqu'ils comportent une interrogation sur le financement des PME ou le financement de l'innovation. Il s'agit alors d'éclairer éventuellement la puissance publique sur les problèmes spécifiques que rencontrent ces sous-ensembles d'entreprises dans certaines phases vitales de leur cycle de vie. Plus nouveau a été le développement de la finance organisationnelle qui envisage par exemple le problème de la gouvernance des entreprises et qui réfléchit aux mécanismes présidant ou incitant à la « création de valeur » par les entreprises. De ce fait, on a noté une résurgence de thèmes qu'on pouvait croire oubliés depuis Berle et Means tels la structure des décisions au sein des entreprises, le pouvoir des actionnaires et des dirigeants, auxquels se sont greffés des préoccupations sur les « stakeholders », voire sur l'entreprise citoyenne. Ces questions de gouvernance ne concernent pas seulement les entreprises non financières car une réflexion croissante émerge sur la gouvernance des institutions financières, les banques mais aussi les fonds de pension, les assurances et les gestionnaires pour compte de tiers.

Ces interrogations de nature micro-économique sont allées de pair avec une réinterprétation des débats auxquels il a été fait allusion plus haut sur les systèmes financiers. En particulier, les travaux de La Porta, Lopez de Silanes et Shleifer [1999] ont rapproché de manière stimulante systèmes juridiques et structures de propriété des entreprises. Beaucoup de travaux ont envisagé les avantages des différents systèmes de propriété et de contrôle des entreprises en matière d'efficacité économique mais aussi d'intérêt national. Le sens et l'irréversibilité des mouvements concernant le gouvernement d'entreprise en Europe a fait l'objet d'une attention soutenue.

Enfin, pour terminer, soulignons qu'un thème d'actualité a mobilisé de nombreux chercheurs en France et à l'étranger tout en traversant nombre des questions précédentes :

il s'agit de la réforme des systèmes de retraite qui nous ramène à diverses questions micro-économiques (notamment leur efficacité et leur rentabilité) comme macro-économiques (notamment à propos de l'architecture des systèmes financiers et du gouvernement d'entreprise).

2.4 ÉCONOMIE DU TRAVAIL (12)

L'économie du travail s'est considérablement diversifiée et utilise des instruments nombreux et diversifiés de la méthodologie économique la plus moderne, aussi bien empiriques que théoriques. Elle a en particulier intégré les développements récents de la théorie de la concurrence imparfaite, et mieux pris en compte l'hétérogénéité des agents, même si les questions usuelles restent toujours actuelles : quel est, par exemple, l'effet d'un coût du travail plus élevé sur l'emploi ? Enfin, la disponibilité de bases de données dont les techniques d'exploitation sont de mieux en mieux maîtrisées a ouvert un domaine considérable.

L'inégalité des performances de chômage de la part des pays européens a suscité de nombreuses réflexions et propositions de réponse. Il n'y a pas cependant encore de consensus de la part des économistes sur les causes du chômage ni sur les politiques permettant de réduire celui-ci.

À la frontière de la macroéconomie

Les travaux récents ont cherché à progresser vers un plus grand réalisme de la prise en compte des caractéristiques du marché du travail. L'accent mis sur l'étude des flux de création et de destruction d'emplois a permis de dépasser le simple examen du stock de chômeurs. Les modèles d'*appariement* veulent décrire la rencontre des offres des employeurs et des demandes des salariés. Ces approches permettent de voir le marché du travail comme le lieu de dynamiques importantes. Les variations de salaires à l'occasion de migrations d'un

emploi vers un autre peuvent être élevées, ce qui suggère une flexibilité de fait, qui s'oppose à la rigidité souvent prêtée aux marchés européens.

Mieux comprendre les lois de la formation des salaires, la mobilité des individus, les conséquences des licenciements

L'exploitation des données appariées employeur-employé occupe une partie grandissante des recherches en économie du travail. Ce type de données permet de distinguer empiriquement différentes théories économiques déjà existantes qui étaient auparavant identiques du point de vue observationnel. Elles ont inspiré des modèles nouveaux du fait de leur capacité à mettre en lumière de nouveaux faits stylisés.

Une problématique a pu être explorée en détail grâce à ces données : l'analyse des déterminants de la rémunération. La littérature, bien représentée par un article de Krueger et Summers (*Econometrica*, 1988), était arrivée au constat que des individus identiques percevaient des salaires très différents selon qu'ils étaient employés par une entreprise dans un « bon » secteur d'activité (finance, industries énergétiques) ou par une autre appartenant à un « mauvais » secteur (commerce de détail, services aux particuliers, bâtiment et travaux publics) sans pouvoir pour autant expliquer l'origine de ces différentiels. Des modèles proposent chacun leur solution (partage des profits, salaire d'efficience, problèmes de mesure des caractéristiques productives chez les travailleurs ou les employeurs, différentiels compensatoires) mais il a fallu attendre des données appariées pour pouvoir les départager (13).

Technologie, emploi, et aussi commerce extérieur

La récente décennie a donné l'occasion de s'interroger sur les difficultés éprouvées par les personnels les moins qualifiés, dont on a

pu souligner la dégradation des rémunérations. Des travaux importants ont été menés sur les thèmes des biais technologiques, de l'influence du commerce international, d'un possible « effet d'éviction » des travailleurs les moins qualifiés par une combinaison de capital et de travail qualifié particulière à une éventuelle « nouvelle économie ». Plusieurs auteurs ont souligné que les marchés du travail nord-américain et européen pourraient être soumis aux mêmes forces, affronter les mêmes difficultés, les résultantes étant influencées par des différences entre institutions.

La pondération de tous les facteurs envisageables est encore l'objet de recherches. Ainsi on souligne souvent que le commerce international occupe une place trop faible dans les économies américaines et européennes pour expliquer des phénomènes d'une telle ampleur. Mais certains notent que l'attractivité de certaines zones en terme d'investissement directs peut « pendant longtemps » perturber les économies avancées, tandis que le commerce extérieur n'agit pas seulement par la taille des flux ex post, mais parce que la *contestabilité* des marchés qui va avec le développement du commerce mondial est susceptible d'avoir des effets très perturbateurs.

L'hypothèse d'un « biais technologique » lié ou non à un « biais organisationnel » souligne l'orientation de nos économies en direction du travail qualifié. Ceux qui vont dans ce sens peuvent souligner que le biais organisationnel ne concerne pas les seuls « moins qualifiés » mais peut aller « assez haut » dans l'échelle des diplômés.

Le rôle des institutions du marché du travail

L'évaluation des politiques de l'emploi a connu, au meilleur niveau, un véritable développement ces quinze dernières années. Ces analyses se sont imbriquées dans celles des « institutions » du marché du travail. Des ouvertures vers la « political economy », qui analyse les configurations d'intérêt et leurs effets sont apparues (par exemple, qui a intérêt à un Smic élevé ?). On peut donner plusieurs exemples de telles analyses.

Les effets du salaire minimum sur l'emploi

Une grande importance a été donnée à une étude de David Card et Alan Krueger, qui trouvaient que la croissance du Smic avait, dans deux États américains, accru l'emploi. Le centre de gravité des études en France était caractérisé, tout au plus, par de faibles effets négatifs sur l'emploi. Certains économistes, soulignant la singularité française d'un salaire minimum relativement élevé par rapport au salaire moyen, ont soutenu que les conséquences à long terme d'un relèvement du Smic pouvaient en fait être beaucoup plus destructrices d'emplois que ce qui avait été convenu jusque-là.

Les effets des politiques de baisse du coût du travail

La discussion de ce point a été souvent associée à celle des conséquences de la remise des charges sur les bas salaires. Deux points de vue s'opposent :

- le coût du travail a peu d'impact sur l'emploi ; baisser ce coût, c'est libérer les employeurs de la discipline consistant à améliorer les conditions de travail ;

- le coût du travail a un impact sur la demande d'emploi ; éventuellement, cet impact peut être très fort sur les petites qualifications dans le contexte technologique et organisationnel actuel.

La discussion des « trappes à inactivité »

Il y a « trappes à inactivité » si l'acceptation d'un poste de travail par un inactif est caractérisé par un gain monétaire insuffisant. Là aussi, la profession s'est trouvée divisée entre ceux pour qui :

- les gains sont peut-être faibles, mais le plus souvent ils existent, ; de toutes façons, le problème n'est pas là : il est dans l'insuffisance du nombre d'emploi créés, associée à la trop faible qualité des conditions de travail ; un dispositif du type « Prime pour l'emploi »

ne fera qu'inciter les entreprises à offrir des salaires plus bas ;

- les gains sont parfois tellement faibles (ils sont d'ailleurs trop souvent négatifs à court terme) qu'il s'agit bien là d'un problème sérieux, susceptible d'expliquer une partie du chômage structurel, du fait des réticences des salariés à accepter de trop faibles rémunérations ; un dispositif du type « Prime pour l'emploi » est justifiable à ce titre.

Les législations de la protection de l'emploi

Caractérisés avec autant de soin que possible par l'OCDE, les dispositifs de protection de l'emploi permettent de séparer les pays en deux groupes, selon que la protection de l'emploi y est forte ou faible. Dans les premiers, le taux d'emploi est plus faible que dans les seconds, mais il n'y a pas, au premier degré, de distinction possible selon le critère du taux de chômage.

Les propriétés des systèmes d'assurance-chômage ont été l'objet d'examen attentifs, à la fois sur le plan théorique, et sur celui de la micro-économétrie, à partir des données fournies par les systèmes publics d'indemnisation du chômage. Ainsi Dormont, Fougère et Prieto (14), étudiant le système d'allocation unique dégressive introduit en 1992, et réformé depuis, trouvent-ils bien que la probabilité de demeurer au chômage est influencée par le profil de l'indemnisation. Cette conclusion sur les comportements ne donne pas d'indication sur l'optimalité de tel ou tel dispositif, des analyses en terme de bien-être ou de qualité des appariements étant indispensables pour cela.

Aux frontières de l'« exclusion »

Les économistes ont consacré beaucoup d'efforts, aux résultats contradictoires, à l'évaluation des trappes à inactivité pouvant résulter des dispositifs d'aide aux faibles pouvoirs d'achat. On peut citer comme travail-type le cas du RMI, la loi ayant prévu une évaluation économique, ce qui est sans beaucoup de précédents.

Organisation

L'économie du travail s'est aussi enrichie d'une meilleure connaissance du fonctionnement interne des entreprises. Dans ses développements récents, la microéconomie tend à « augmenter » la fonction de production classique d'une fonction de « design organisationnel ». Celle-ci agrège un ensemble de choix discrets d'outils de gestion et/ou d'outils techniques déterminants du mode de coordination et du système d'incitations de l'entreprise (15). Les choix constitutifs du « design organisationnel » sont souvent présentés comme complémentaires, c'est à dire tels que le rendement associé à une pratique donnée est dépendant des autres choix d'outils réalisés par l'entreprise.

Parallèlement aux approches théoriques, toute une littérature empirique s'est développée. Elle évalue par exemple les liens de complémentarités entre informatisation, choix organisationnels et qualité de la main d'œuvre des entreprises, ainsi que les pratiques de gestion des ressources humaines. Sur ces questions, les travaux français occupent une place particulière car le système statistique a développé, en partenariat avec le monde académique des systèmes d'enquêtes qui représentent de vraies infrastructures de recherche : l'enquête REPONSE développée par la Dares et l'enquête COI développée par le CEE en partenariat avec la Dares, le Sessi, le Scees et l'Insee (16).

Quelques points de méthode

La progression de la micro-économétrie de marché du travail a rendu nécessaire et a été permise par l'élucidation de concepts importants, tels que :

- l'hétérogénéité non observée ;
- la dépendance d'état ;
- les biais de sélection, la sélection endogène.

Les méthodes économétriques pour l'évaluation des politiques publiques de l'emploi ont

été particulièrement développées au cours de la dernière décennie. Un des mérites principaux de cette littérature est d'avoir clarifié la définition de l'effet causal des politiques publiques que l'on souhaite évaluer, mais aussi la nature des biais de sélectivité pouvant résulter des procédures de sélection et d'auto sélection qui conditionnent l'accès aux dispositifs et programmes proposés dans le cadre de ces politiques.

Les deux caractéristiques importantes de l'effet causal, ainsi défini dans ce cadre, sont, d'une part, son hétérogénéité dans la population, et, d'autre part, son caractère inobservable. Pour identifier l'effet causal de la politique évaluée, mais aussi pour limiter les conséquences des biais de sélectivité, les analystes construisent généralement un groupe de contrôle dont les caractéristiques observables se rapprochent le plus possible de celles des individus bénéficiaires du dispositif. Si l'intuition d'une telle démarche est claire, il est nécessaire d'en préciser les conditions de validité. Lorsqu'une telle démarche est suffisante, on dit que la sélectivité opère uniquement sur la base de caractéristiques observables. Cette situation a été particulièrement examinée par les économètres dans les années récentes. Elle les a conduits à utiliser plusieurs nouveaux types d'estimateurs, en particulier les estimateurs par appariement proposés à l'origine par Rubin (1977) et développés par Heckman, Ichimura et Todd (1998). Cette situation est toutefois jugée trop restrictive par les statisticiens et économètres, qui lui préfèrent l'hypothèse d'une sélectivité provenant à la fois des caractéristiques individuelles observables et inobservables. Cette hypothèse élargie est généralement examinée dans le cadre de modèles paramétriques, c'est-à-dire des modèles dans lesquels l'analyste fait une hypothèse maintenue sur la forme de la distribution des caractéristiques inobservables (c'est le cas des modèles Tobit et de leurs extensions).

Les progrès dans la compréhension théorique de ces points ont permis la diffusion de traitements économétriques à une échelle assez large pour que l'on puisse dire qu'existe aujourd'hui une micro-économétrie appliquée de qualité suffisante pour permettre des évalua-

tions sérieuses des mesures de politique de l'emploi. Plusieurs revues bénéficient de la qualité de ces travaux.

2.5 ÉCONOMIE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES NATURELLES (17)

Au cours des dernières années l'économie de l'environnement et des ressources naturelles ont acquis une maturité qui en fait désormais un domaine à part entière des sciences économiques. Ce développement se traduit assez clairement dans le nombre de revues spécialisées (une vingtaine) ou l'explosion du nombre de thèses soutenues et en cours. Le débat reste ouvert sur la question du statut de l'économie de l'environnement. S'agit-il d'un champ d'application de méthodes générales de l'économie (modèles mathématiques, économétrie, notamment pour les variables qualitatives, modèles d'équilibre général calculables, etc.) ou un lieu d'approfondissement et d'élaboration théorique original et parfois controversé. Témoigne de cette ambiguïté l'opposition entre une économie de l'environnement qui traite les questions d'environnement et de ressources naturelles dans le cadre de modèles économiques génériques, et une économie écologique qui cherche à prendre en compte les spécificités du fonctionnement des écosystèmes ou de la dynamique des ressources par un traitement *ad hoc* et, notamment, le couplage des modèles.

Durant la dernière décennie, plusieurs champs ont connu des développements particulièrement intéressants. L'évaluation des actifs naturels constitue depuis au moins deux décennies un chantier très actif ; elle a atteint un nouveau stade avec, d'une part, de réels progrès dans les méthodes économétriques, notamment dans le traitement des préférences déclarées (« stated preferences »), mais plus encore par les efforts réalisés pour construire des protocoles permettant aux agents de

déclarer leurs préférences dans des contextes plus réalistes (« choice experiment », « choice modelling »). L'utilisation d'approches de type expérimental traduit aussi l'intérêt de travailler en environnement informationnel contrôlé.

L'analyse des politiques environnementales a également progressé dans le sens d'un plus grand réalisme. On dispose désormais d'évaluations rétrospectives approfondies (sur les marchés de permis de pollution aux États-Unis ou les taxes environnementales en Suède). Les modèles d'analyse des effets des instruments s'efforcent désormais d'intégrer le caractère imparfait des systèmes fiscaux existant ce qui a notamment permis de structurer la discussion théorique sur l'existence d'un « double dividende » des éco-taxes.

On peut aussi citer les progrès réalisés dans les méthodes et la validation des résultats des évaluations intégrées (« integrated assessment ») des politiques environnementales, afin de mieux prendre en compte les avantages de ces politiques au travers de la préservation de l'environnement et le « recyclage » des flux financiers mis en œuvre dans des modèles restituant mieux la dimension macro-économique. Par ailleurs, les développements récents de la théorie microéconomique des incitations (théorie des contrats, théorie de l'agence) ont fait l'objet d'applications intéressantes dans l'analyse de politiques économiques localisées, notamment dans le domaine des politiques agri-environnementales européenne et américaine, et quelques auteurs se sont également lancés dans une économie politique de l'environnement.

L'ensemble des travaux qui s'efforcent de restituer la complexité des interactions entre le développement socio-économique et le fonctionnement des systèmes naturels, rassemblés sous l'appellation d'économie écologique, commence à obtenir des résultats intéressants, parmi lesquels on peut citer le concept d'« empreinte écologique » qui vise à agréger les impacts sur l'environnement et les prélèvements sur les ressources de systèmes économiques (entreprises, agglomérations, pays). Dans cette même direction, les approches sur la résilience

des écosystèmes ont trouvé un cadre unificateur appelé gestion adaptative des écosystèmes. Cette approche fait une place de choix aux phénomènes d'incertitude, d'apprentissage et d'asymétries informationnelles, tendant ainsi à atténuer l'opposition initiale entre économie de l'environnement et économie écologique.

2.7 ÉCONOMIE COGNITIVE (18)

L'économie cognitive est un domaine en plein développement qui recouvre plusieurs approches de recherche qui se situent à la convergence entre l'économie et les sciences cognitives (psychologie cognitive, neurosciences, linguistique, intelligence artificielle). Les paradigmes de la cognition (cognitivisme, connexionniste, constructivisme) ont contribué à préciser en économie des concepts clefs comme celui d'apprentissage (ou celui de résolution de problèmes) qui sont déterminants pour la compréhension de mécanismes cognitifs et de processus de décision. En France, le développement de l'économie cognitive a été soutenu par des écoles thématiques du CNRS qui se sont réunies à partir de 2000 à Berder, puis à Porquerolles. Les approches en terme d'économie cognitive peuvent être regroupées en trois catégories :

- *L'analyse et la modélisation des décisions individuelles*, qui correspond à la tradition la plus ancrée dans les sciences économiques. À travers les divers concepts de rationalité (limitée, procédurale, située, etc.), cette approche explore l'évolution des processus mentaux des agents économiques (en particulier la révision des croyances) dans des contextes de risque ou d'incertitude. Cette approche est par nature profondément interdisciplinaire (l'héritage d'Herbert Simon y est encore très présent) particulièrement avec la gestion, la psychologie et la logique. Les recherches sur la formalisation des croyances s'appuient par exemple aujourd'hui tant sur la logique épistémique que sur le calcul des probabilités.

- *La modélisation connexionniste* s'appuie sur les convergences récentes entre sciences cognitives et économie qui se sont développées notamment au Santa Fe Institute autour de l'utilisation d'outils formels (modèles connexionnistes, systèmes de classeurs, etc.). Cette approche, essentiellement pluridisciplinaire (mobilisant l'intelligence artificielle, la physique statistique, la neurobiologie, les mathématiques, etc.), a permis de renouveler en profondeur un grand nombre de thématiques économiques (compromis exploration-exploitation, routines, modélisation des comportements et des apprentissages collectifs, comportements « grégaires », etc.). Les travaux portant sur la dynamique et les mécanismes d'apprentissage et d'auto-organisation dans les systèmes composés d'un grand nombre d'unités fortement interconnectées (réseaux de neurones, populations d'agents, etc.) sont particulièrement actifs.

- *La convergence entre économie évolutionniste et approche cognitiviste*. Cette approche vise à dépasser le paradigme dominant en économie en introduisant explicitement le rôle des représentations, de la modification des croyances et des institutions. Plusieurs courants de recherche contribuent à enrichir cette approche : tout d'abord, les travaux et concepts développés par les économistes évolutionnistes dont l'intérêt est de considérer l'identité individuelle, la formation de communautés et les institutions comme émergentes dans le cadre du système étudié, ensuite le courant de l'économie des conventions qui a construit ses analyses autour de la coordination des croyances individuelles et des dispositifs collectifs cognitifs, enfin les travaux portant sur l'auto-organisation. Ces approches qui font appel aussi bien à des travaux de théorie des jeux évolutionnistes qu'à des simulations de comportements collectifs sont également fortement pluridisciplinaires, notamment avec la sociologie (approche socio-économique de Granovetter, approche des réseaux d'innovation du CSI, etc.). L'« école française des conventions », les équipes du BETA, de FORUM, du LATAPSES, du Laboratoire d'économétrie, du CEPREMAP sont particulièrement actives dans ce domaine.

L'ensemble de ces champs de recherche donne lieu à des activités riches et variées sous l'impulsion de nombreuses équipes du CNRS.

2.8 ÉCONOMIE DES RÉSEAUX (19)

La notion de réseau a connu un usage extensif en économie, notamment en économie industrielle, autour des thèmes relatifs à l'organisation industrielle et à la coopération technologique. Le concept de réseau est polysémique, et les travaux économiques portant sur les réseaux ont un caractère profondément pluridisciplinaire, en particulier à travers les interactions avec les sciences de l'ingénieur et la sociologie. Les travaux sont très actifs en France autour de trois grands domaines :

L'économie industrielle des réseaux est particulièrement active en France. Cette approche qui s'inscrit résolument dans la microéconomie moderne, aborde l'objet réseau en tant que système technique et économique spécifique relevant d'une analyse adaptée (notamment en termes de coûts, de tarification et de concurrence). Le réseau est ici vu à la fois comme objet technique d'*interconnexion*, qui correspond le plus naturellement à la culture des ingénieurs et des gestionnaires œuvrant dans les entreprises exploitantes de réseaux, et comme support d'*intermédiation* économique qui exerce des effets polarisants sur l'organisation et la dynamique des marchés. Ces travaux ont permis de nourrir en profondeur les analyses des secteurs d'industries en réseaux d'infrastructures (notamment réseaux informatiques, réseaux de télécommunications, réseaux routiers et réseaux de transport). Un enjeu majeur de ce thème est aujourd'hui la question de la régulation des industries en réseau.

L'économie des interactions en réseau traite de l'idée fondamentale selon laquelle l'existence de nombreux phénomènes agrégés en économie résulte de la manière dont les agents interagissent les uns avec les autres à travers un réseau *donné* de relations. Cette vision offre une perspective nouvelle pour

l'économiste par rapport au cadre d'analyse de la théorie standard dans lequel les interactions entre agents économiques sont uniquement médiatisées par le système centralisé des prix (et où l'on ne peut se passer de l'hypothèse très restrictive de « l'agent représentatif » pour dériver des propriétés macroéconomiques), mais aussi par rapport aux approches de jeux non-coopératifs avec connaissance commune complète (jeux « full-blown », où tous les agents sont parfaitement informés et tiennent compte des stratégies de tous les autres joueurs), qui se situent, en termes d'hypothèses, à l'extrême opposé de la représentation standard de marché.

Dans ces travaux, le réseau est généralement supposé donné (par exemple, les agents économiques sont situés sur une structure fixe en treillis, et doivent décider de l'adoption de technologies) et l'on se concentre sur l'examen des conditions d'équilibre et de convergence des formes résilières observées, et sur la construction de comportements agrégés, particulièrement sur l'analyse de la tendance à long terme des mutations sur le réseau (par exemple, une technologie finit elle par s'imposer comme un standard de facto ?). Ces travaux qui ne considèrent plus la notion de réseau comme un *objet* d'étude spécifique, mais bien comme un *outil* permettant de comprendre et de formaliser des phénomènes économiques complexes. Les interactions analysées envisagent de nombreuses situations (interactions locales ou globales, interactions statiques ou dynamiques) qui font l'objet d'applications diverses (par l'économie expérimentale, les jeux évolutionnistes, ou des modèles plus directement inspirés de la physique statique).

L'économie des réseaux sociaux s'est développée plus récemment, à l'intersection de l'économie des interactions en réseau et de la sociologie des réseaux sociaux qui met en évidence le caractère encastré des interactions sociales. Ce champ de recherche présente donc une grande proximité avec la « nouvelle sociologie économique ». Les travaux de recherche se recentrent progressivement sur la manière dont se forme la coordination des individus à partir de l'interprétation de leur environnement

stratégique, sur la façon dont la structure d'interactions détermine les modes d'apprentissage des agents, sur l'apparition d'acteurs critiques, sur la dynamique des accords ou désaccords, ou encore sur l'influence des formes institutionnelles sur le processus d'interactions. Tous ces travaux (souvent inspirés des travaux de l'école du Santa Fe Institute) portent bien sur des phénomènes liés à l'analyse des réseaux, mais cette analyse est de plus en plus axée sur les aspects à la base de la structuration même des réseaux, sur l'apprentissage social et sur les transformations qualitatives des formes résiliantes à travers le temps. En économie industrielle, l'analyse de l'émergence des réseaux permet d'aller explorer les raisons mêmes de la formation des alliances, des coalitions et de toutes les autres formes très riches de regroupements divers entre firmes, en particulier toutes les formes « virtuelles » qui émergent à partir de l'existence d'infrastructures de communication du type Internet. Les conditions de stabilité et d'efficacité de ces formes « intermédiaires » vont pouvoir être étudiées, de même que la dynamique d'évolution des coalitions.

Les travaux sont particulièrement actifs dans la modélisation de topologie des réseaux (« small worlds »), en théorie des jeux ou dans les simulations de réseaux sociaux (à base de modèle multi-agents, par exemple). Dans le domaine de l'économie de l'Internet, d'importants travaux ont été entrepris dans le cadre du CNRS, à l'interface entre le département SHS et STIC, dans le cadre du RTP « Économie, organisation et STIC » et du GDR TIC et Sociétés.

2.9 L'ÉCONOMIE EXPÉRIMENTALE (20)

L'économie devient une science expérimentale et en ce sens, sans pour autant être la seule, elle fait figure de pionnière parmi les sciences sociales. La renommée grandissante de l'économie expérimentale s'est récemment manifestée par l'attribution du Prix Nobel en Sciences Économiques 2002 à Daniel

Kahneman et Vernon L. Smith, ce dernier étant distingué « pour avoir fait de l'expérience en laboratoire un instrument d'analyse économique empirique, en particulier dans l'étude de différentes structures de marché ». Au-delà de cet événement, l'intérêt pour l'économie expérimentale se traduit par une croissance rapide du nombre de publications utilisant l'expérimentation (21). Trois raisons principales sont à l'origine de cet engouement pour l'expérimentation et à chacune de ces raisons peuvent être associées de nouvelles perspectives de coopération de recherche.

Tout d'abord, il convient d'admettre que le discours de l'économiste n'est pas toujours entendu car il s'appuie sur des modèles parfois largement détachés du réel. Or, l'expérimentation propose une forme de réfutation des modèles théoriques qui ne pourraient l'être autrement. Cette méthode consiste à reconstituer une situation économique stylisée en laboratoire en sélectionnant les variables structurelles d'un modèle. Dans ce contexte contrôlé, sur la base d'un protocole, l'expérimentateur organise la prise de décisions et les interactions entre les participants à l'expérience. Par un contrôle strict de l'information, il devient possible de tester des phénomènes plus difficilement appréhendables à l'aide de données naturelles comme l'aversion au risque ou l'apprentissage, par exemple. Ceci est de nature à renforcer les coopérations entre économistes expérimentaux et théoriciens.

Ensuite, l'économie expérimentale permet la production de données originales. Alors que l'expérimentation a longtemps été principalement mobilisée pour tester les prédictions de la théorie des jeux, cela explique que cette méthode soit mobilisée désormais dans des champs de plus en plus divers de l'économie appliquée (économie de l'environnement, économie du travail et des ressources humaines, organisation industrielle). À cet égard, il convient de souligner plusieurs initiatives récentes visant à renforcer la coopération entre économètres et expérimentalistes, pour affronter notamment les problèmes d'identification, suivant en cela les exhortations de Manski (2002) (22).

Enfin, l'économie expérimentale peut constituer un outil d'aide à la décision utile en matière de design institutionnel, en testant l'efficacité relative de politiques privées ou publiques alternatives, sans avoir à subir les coûts sociaux ou privés associés à leur mise en œuvre réelle. Cette tendance, encore peu marquée en France, devrait se développer fortement au cours de la prochaine décennie, notamment en matière d'organisation des enchères (pour l'attribution de licences de téléphonie par exemple).

Si ces perspectives redessinent le champ des coopérations entre économistes, le développement de l'économie expérimentale conduit aussi à de nouvelles collaborations entre économistes et chercheurs d'autres disciplines, notamment informaticiens et psychologues.

Par rapport aux États-Unis et à de nombreux pays européens, la France est longtemps restée en retrait du développement mondial de cette méthodologie. Une prise de conscience conjuguée à la politique volontariste de certaines équipes de recherche a permis de combler une partie de ce retard et laisse entrevoir une croissance importante du recours à cette méthode dans les années à venir. Le CNRS a joué un rôle essentiel dans ce processus en appuyant la présence française dans ce domaine : par le soutien à des écoles thématiques et par la mise en place plateforme technologique (Centre de Compétences Thématiques en économie expérimentale constitué en 2002 (23)).

2.10 ÉCONOMIE THÉORIQUE (24)

Équilibre général sur les marchés financiers

En dimension finie ou infinie (le nombre des états de la nature est infini voire en continuum), une des conditions suffisantes d'existence d'équilibres est la condition de non-arbitrage qui est la compacité de l'ensemble des utilités individuellement rationnelles des

agents. Cette condition implique l'existence des Pareto-optima. Pour décentraliser ce Pareto en un équilibre (avec transferts des ressources des agents), on utilise un théorème de séparation de deux ensembles convexes qui nécessite, pour les espaces de dimension infinie une condition d'intériorité non-vide de l'ensemble des préférés ou de l'ensemble de production. Pour cela, on introduit une condition dite de « propreté » (par exemple : Mas-Colell and Zame : « Equilibrium theory in infinite dimensional spaces » in *The Handbook of Mathematical Economics* (Hildenbrand et Sonnenschein, eds), 1991).

Les recherches de pointe consistent à trouver l'existence des systèmes de prix avec des conditions de propreté suffisamment peu contraignantes. L'espace des biens considéré jusqu'à maintenant qui est un espace vectoriel ordonné où les supremum et infimum de tout ensemble existent (cet espace est appelé vector lattice et correspond à des espaces de biens où on peut introduire les notions de put option, call option) est relaxé en un espace vectoriel topologique ordonné.

Décision dans l'incertain

Les méthodologies ou thèmes de recherche dans ce domaine relèvent de : *préférences incomplètes* (impossibilité de caractériser des paniers de biens), *préférences imparfaites*, *économie expérimentale*, *choix dynamiques* (préférences récursives dans l'incertain), *caractérisation des aversions pour le risque*, *ambiguïté* (ensemble de probabilités comme données objectives), *aggrégation des croyances différentes*, *révision des croyances dans le cadre de la logique multi-agents*, *mesures du risque* (ordre sur la distribution du risque, fonctions d'utilité compatibles avec un ordre stochastique où les agents ont des « relations de préférence » qui vérifient certains axiomes).

Quelques avancées

Économétrie des contrats

L'économie des contrats constitue un nouveau domaine de recherches à la frontière de l'économétrie et de la microéconomie. Il a nécessité un travail théorique préalable : identifier des prédictions testables de la théorie et construire des tests économétriques. Il s'agit des préoccupations de fond qui intéressent aussi bien les théoriciens que les praticiens puisqu'entre autres elles visent à tester des phénomènes aussi fondamentaux que l'existence de sélection adverse ou d'aléa moral.

Les avancées récentes portent notamment sur la collusion dans les organisations et les modèles multi-principaux.

Modèles de croissance optimale : Utilités non bornées inférieurement, indétermination, cycles.

Généralisation des résultats dans les modèles de croissance optimale à des *utilités non bornées inférieurement* (logarithmiques, isoélastiques avec élasticité négative, par exemple).

L'indétermination et l'existence des *cycles endogènes* (modèles à horizon infini avec agents hétérogènes et une contrainte d'endettement des travailleurs, modèles à deux secteurs avec externalités technologiques, modèles avec monnaie et contraintes de liquidité ou d'endettement et agents hétérogènes), concurrences monopolistique oligopolistique avec coûts fixes et imperfections sur le marché du travail), hétérogénéité avec coexistence des agents altruistes et agents égoïstes, agents à durée de vie finie et agents à durée de vie infinie).

Modèles à générations imbriquées et politiques économiques

Ces modèles ont notamment été utilisés pour étudier les politiques économiques (taxation, retraites, etc.) et des phénomènes tels que l'altruisme.

2.11 ÉCONOMIE DE LA TRANSITION ET ÉCONOMIE DU DÉVELOPPEMENT (25)

La recherche en France sur l'économie de la transition a bien-sûr été portée par les événements historiques qui ont fait basculer le monde socialiste de l'économie de Plan à l'économie de Marché. Au fur et à mesure que le choc de la transition s'éloignait dans le temps, l'économie de la transition a évolué vers les problématiques qui sont celles du Développement et des Institutions.

Les principaux thèmes autour desquels s'articule la recherche en économie du développement et de la transition sont la privatisation de l'économie et l'insertion dans l'économie mondiale, l'analyse du comportement des ménages et le marché du travail, les problématiques de stabilisation.

Le thème qui devrait continuer de fédérer les équipes concernées par la transition dans les prochaines années est l'élargissement de l'Union européenne (UE), événement politique et économique majeur qui donne lieu à une série d'interrogations sur l'avenir européen. Quel devrait être le régime monétaire des nouveaux États ? Quel sera l'impact de l'élargissement sur la qualité de vie, la croissance et la convergence des pays membres ou futurs membres ? Comment l'élargissement affectera-t-il la mobilité du travail et du capital ? La mobilité des facteurs réduira-t-elle ou au contraire aggraverait-elle les disparités entre les pays et les régions ? Et enfin, les institutions ont-elles la même importance que les politiques économiques ?

Un autre thème non moins important est celui de la mise en place d'une aire de coopération économique entre la Russie et l'UE. Les termes exacts de cette coopération sont évidemment beaucoup moins précis que dans le cas de la participation à l'UE des pays de l'Est candidats. Les frontières de l'UE s'étant déplacées à l'Est, la question des relations avec la Communauté des États Indépendants devient

un sujet d'investigation de premier plan pour les chercheurs impliqués dans la recherche sur la transition.

Les questions de développement recourent pour beaucoup les problématiques de la transition. Ces dernières gardent néanmoins des spécificités, au nombre desquelles l'héritage en capital humain, dû aux investissements dans un système éducatif extrêmement performant, la sur-industrialisation dans certain cas, qui complique le passage à l'économie de marché, c'est-à-dire la reconversion de pans entiers de l'industrie qui ne sont pas compétitifs dans le marché mondial. Dans le cas de la Chine pays en développement et en transition, ce sont moins ces questions de surindustrialisation qui se posent, et plus des problèmes liés à la géographie du pays, à l'enclavement des régions pauvres, et au choix d'une stratégie de développement dual fondée sur l'introduction graduelle de l'économie de marché à côté de l'économie planifiée. Les travaux de laboratoires tels que le CERDI portent ainsi sur le rôle des investissements directs étrangers dans le cadre de modèle de croissance endogène ; La croissance plus élevée des régions côtières de la Chine est expliquée par une plus grande ouverture sur les marchés mondiaux, par de meilleures institutions et de meilleures infrastructures de transport.

On a parfois tendance à considérer les institutions comme des données, mais les périodes de grandes turbulences, comme celle des années quatre-vingt-dix, remettent en cause cette vision conservatrice. L'économie de la transition ne se réduit pas à l'application à un contexte particulier, qui est celui des années quatre-vingt-dix dans un certain nombre de pays, des outils de la théorie des jeux, de l'économie industrielle, de l'économie du travail, etc.

En montrant que les spécificités institutionnelles sont essentielles dans l'explication des trajectoires, elle enrichit l'analyse économique d'approches qui renouvellent la compréhension du fonctionnement des économies de marché. Savoir si l'entrée dans l'UE est la récompense de dix années de thérapie

vertueuse, peu importe qu'elle soit de choc ou gradualiste, ou inversement si la vertu a été inspirée aux pays de l'Est par la perspective qu'ils avaient d'entrer dans l'UE, relève de l'économie institutionnelle. On peut aussi citer l'exemple de la théorie des contrats incomplets ou celui de la contrainte budgétaire douce, introduite par Kornai (1980), pour décrire le fonctionnement des économies centralement planifiées, et abondamment mobilisée pour expliquer ensuite les performances relatives des pays en transition ou en développement. Une littérature abondante, à la fois théorique et empirique, est consacrée à la restructuration d'entreprises anciennement étatiques, et au durcissement de la contrainte budgétaire.

3 – ENJEUX, RECOMMANDATIONS

3.1 CONCURRENCE INTERNATIONALE : DES CONSÉQUENCES – ASSUMER

À la lumière de la connaissance des équipes et chercheurs fournies par l'observatoire privilégié que constitue le Comité national, on ne saurait exprimer un point de vue exagérément pessimiste sur la recherche en France telle qu'elle a lieu dans l'espace de la section 37. Un nombre significatif de chercheurs et de laboratoires, ont une véritable dimension internationale : soit dans l'ensemble du champ de la discipline, soit dans des secteurs de recherche plus spécifiques. Un certain nombre de travaux sont bien reconnus et accueillis en France ; s'ils le sont parfois moins dans l'univers anglo-saxon, c'est, dans beaucoup de cas, moins pour des raisons de pertinence ou d'acuité des résultats qu'en raison des stratégies de valorisation retenus ou en l'absence de supports de diffusion adaptés (26). Néanmoins, ce premier constat

ne doit pas nous faire écarteler les points de vue plus pessimistes qui s'expriment dans la communauté des chercheurs français en économie : s'ils ne nient en rien la valeur de beaucoup d'acquis, ils contribuent à souligner, de façon tout à fait explicite, le mouvement important d'internationalisation et de professionnalisation qui s'est opéré depuis une quinzaine d'année dans la recherche en économie (et à un moindre degré en gestion). De tels constats ont le mérite de caractériser très clairement les enjeux auxquels est aujourd'hui confrontée la recherche française : « la barre » face à laquelle elle est placée et les progrès qui demeurent à accomplir.

Une conjoncture « pessimiste » mais utile

Partant du constat que « l'élite de la planète se forme massivement dans un environnement intellectuel qui n'est pas celui de l'Europe continentale », Alain Trannoy et Étienne Wasmer s'interrogent « Est-ce que cela a des conséquences ? » « Oui », écrivent-ils, « car ce sont ces étudiants qui plus tard essaieront les grandes institutions internationales, les banques centrales nationales et les postes de haut fonctionnaire, et ce sont eux qui conduiront les affaires de la planète. Qu'on imagine ce que serait la diplomatie et le pouvoir économique de l'Union européenne si 50 % des grands décideurs de la planète avaient fait des études doctorales en économie à Paris, à Madrid, à Rome ou à Berlin, comme ce fut la cas à une certaine époque, pour se rendre compte du coût que représente la faible attractivité de nos meilleurs institutions. Il faut d'ailleurs noter que sur le plan idéologique, cet état de fait n'est pas neutre. Les perspectives économiques et sociales qui imprègnent nombre d'institutions internationales, dont certaines directions de la Commission Européenne, sont partiellement marquées par cette domination très forte du modèle anglo-saxon dans le domaine des idées économiques. La bataille des idées économiques se gagne en partie dans le monde de la recherche et de la formation de troisième cycle. »

Mais, de leur point de vue, l'écrasante domination des universités américaines n'est pas une fatalité. Elle repose sur une visibilité plus forte au plan mondial, grâce à des effets d'échelle pleinement assumés. *A contrario*, la dispersion des moyens sur de nombreux sites empêche les universités françaises d'atteindre la masse critique qui assurerait cette visibilité.

Leur recommandation la plus forte découle de ce constat. La section 37 n'y adhère pas mais trouve intéressant de l'évoquer car sous une forme ou sous une autre, un telle recommandation vient parfois à l'appui de certains mouvements de regroupements et de consortium qui se font jour aujourd'hui dans la recherche et l'enseignement supérieur au motif que : « à partir du moment où les États-Unis alignent une vingtaine d'établissements supérieurs qui préparent sérieusement au doctorat, il n'est guère raisonnable d'envisager plus de 5 institutions au grand maximum pour notre pays qui puissent rivaliser avec l'une des institutions américaines [...] Ces centres d'excellence devraient, en contrepartie de l'importance relative des moyens qui leur seraient accordés, être choisis et évalués par des experts « étrangers » (27) ! »

Dans son texte « Economics and universities in Europe », au sous-titre explicite « We, Europeans, have little chance of doing as well as the US unless we get organised to do better », Jacques Drèze défend un point de vue tout aussi offensif à l'appui de cette thèse (28).

« For most economists, the challenge of graduate education is to emulate the better American Ph.D. programs. *I take the less conventional view that Europe must aim at doing better than the US* (29). We start from a relatively open and unconstrained situation, and with the benefit of having observed the deficiencies of the US system, so we could aim at doing better. Of course, there are obstacles. On the continent, systems of higher education treat universities equally, and expect from them uniform performances. To single out a few (in each discipline) as « research universities » offering graduate programs would entail a sharp break from tradition. This is all the more problematic, because European universities rely much more than their

American counterparts on public funding. With the notable exceptions of Cambridge, Oxford and a few business schools, endowments are insignificant, and alumni or other donors contribute little. Tuition is relatively modest – a natural corollary of public funding.

Still, I maintain that *we, Europeans, have little chance of doing as well as the US unless we get organised to do better*. This is my serious contention, in no way motivated by a fancy to be provocative. The key to « doing better » is to achieve *greater concentration cum quality, diversity and mobility*. I believe that is possible under some conditions : extensive co-operation ; careful attention to the needs of undergraduate departments ; incentive-oriented funding. At the same time, *I am afraid that we cannot emulate the US unless we succeed in concentrating our means on a limited number of graduate schools, like 30 at most for economics in the foreseeable future (fewer at the start). In other words, we are forced to do better if we want to do as well.* »

Les « conjectures » qui précèdent et leur évocation appellent de nombreuses objections, au vu de la richesse et de la diversité de la vie scientifique qui s'expriment aujourd'hui dans les équipes françaises. Le mouvement de « standardisation » et d'« internationalisation » des pratiques de recherche risque de ce fait d'affecter de façon très inégale et dommageable les différents champs de l'économie et de la gestion ainsi que la cartographie de la recherche actuelle en France. Il risque, si l'on n'y prend garde, de contribuer à affaiblir certains types d'équipes ou de traditions de recherche. Il nous est paru important de rappeler ces conjectures car elles traduisent un sentiment fréquemment exprimé aujourd'hui en France et en Europe.

Des difficultés propres à l'espace français ?

À ce déséquilibre des forces et des ressources respectives que possèdent les espaces de la recherche européen et américain,

se surajoutent, pour la France, des difficultés spécifiques tenant à une insertion globalement insuffisante dans les réseaux internationaux les plus importants en matière de recherche et de décision, hormis quelques équipes ou projets remarquables. Nous sommes dans un contexte où, sur des dossiers essentiels (politique monétaire, politiques de régulation de la concurrence internationale, conventions d'environnement global, voire politiques sectorielles en matière d'énergie, de transport ou d'agriculture à l'échelle européenne, redistribution et protection sociale) les décisions ou les simples accords informels de bonne conduite entre pays dépendent de négociations structurées *de facto*, très en amont, par un jeu d'expertise qui va de l'influence académique *stricto sensu*, à l'appui direct aux négociateurs (au plus près du pouvoir exécutif) en passant par les colloques internationaux (parfois récurrents sur un thème donné, tel l'*Energy Modelling Forum*), les contrats de recherche de l'Union Européenne ou les outils de l'expertise internationale (OCDE, AIE, AIEA, CME, PNUE, Pnud, Unido, FAO).

Or force est de reconnaître que la présence française à ce niveau est faible relativement à la puissance potentielle et au rôle diplomatique de notre pays. Elle a souvent un impact globalement perçu comme plus faible que celui de « petits » pays comme les Pays-Bas ou la Suède, sans parler bien sûr du Royaume-Uni ou de l'Allemagne.

Interrogés sur les raisons de ce qu'ils perçoivent comme un vrai handicap, les tenants de cette thèse avancent d'abord certaines raisons extérieures au système de recherche lui-même :

- la tendance de l'administration française à ne compter que sur son expertise interne, souvent par méconnaissance, souvent par pur réflexe de « corps » ;

- la difficulté de cette même administration de distinguer le temps de l'analyse scientifique « neutre », celui de l'expertise préparatoire à une décision et celui de l'expertise dédiée à un jeu stratégique donné au service d'une politique donnée, arrêtée par le pouvoir politique (30) ;

– la difficulté, pour les chercheurs du CNRS ou des Universités d'accéder réellement aux données collectées par les ministères voire par l'Insee. Celles-ci ne sont encore qu'imparfaitement des biens publics.

D'autres paramètres peuvent apparaître propres au système de recherche lui-même :

– le souci de certains chercheurs de ne pas se rendre dépendants, dans la définition de leurs objets, de la demande, même publique : tout contact avec les décideurs étant assimilé à une perte d'indépendance ;

– le système d'évaluation qui, *de facto*, tend à pousser certains jeunes chercheurs à se détourner du lien avec la décision car le prix à payer est souvent un retard pris en termes de publications académiques ;

– l'ambiguïté du mot « valorisation de la recherche », très adapté au dépôt de brevets, moins à l'insertion de résultats de recherche ou d'une expertise acquise par la recherche dans les processus décisionnels ;

– l'« arrogance » de chercheurs devant ce qu'ils perçoivent comme un manque d'originalité ou de virtuosité théorique dans les travaux à fort contenu empirique mobilisés par l'expertise internationale (Banque Mondiale exceptée qui bénéficie d'une aura spécifique) ;

– le manque de concentration de moyens autour d'équipes capables de professionnalisation sur certains sujets et surtout, de continuum entre recherche théorique, recherche appliquée, enquêtes et collecte de données. Dans certains cas cette continuité se fait, à l'étranger à travers une unité de lieu. Mais ce n'est pas le seul modèle. Aux USA, à côté de telles concentrations (dans certains programmes du MIT, de Stanford, de Carnegie Mellon, de Berkeley etc.) il y a un effet réseau dû à la circulation du personnel entre des niveaux d'intervention très différents (31) et des confrontations permanentes entre recherche théorique, recherche appliquée et modélisation prospective (celle-ci, d'ailleurs étant dans un état sous-critique en France) ;

– le manque de moyens organisationnels permettant d'assurer une présence efficace à

tous les niveaux où se joue, à l'échelle internationale, le lien expertise-décision ; ces moyens peuvent être de plusieurs ordres : présence de « managers » distincts du directeur scientifique et prenant vraiment en charge la mise en œuvre d'une stratégie de présence à ce niveau, adossée à une stratégie scientifique, présence d'éditeurs fournissant un appui technique allant de la programmation jusqu'à la réalisation de communications techniquement « professionnelles ».

Le cas particulier de la gestion et des approches « hétérodoxes »

Deux remarques additionnelles peuvent être faites sur ce point : elles concernent respectivement la gestion et l'« hétérodoxie ».

L'internationalisation grandissante des pratiques de recherche et de publication concerne principalement l'économie et touche beaucoup moins la gestion. Cela tient pour une large part à des raisons spécifiques à son domaine : orientation plus marquée vers l'empirie, dépendance plus grande des terrains d'observations (les entreprises ou les organisations) marquées par leur forte contingence nationale (droit, règles comptables, organisation des ressources humaines, etc.), discipline plus jeune structurée dans le monde sur des bases nationales, voire parfois très différentes.

L'internationalisation du champ et la normalisation que connaît la discipline pose des difficultés pour certaines composantes de la discipline. Du fait de leurs spécificités (nature des objets, approches mal couvertes dans les pays anglo-saxons, nombre insuffisant de revues support), elles connaissent parfois une forte visibilité au niveau français tout en éprouvant des difficultés à élargir le champ de cette reconnaissance au niveau mondial.

De tout ceci peuvent résulter des distorsions, dans l'évaluation, entre les différentes composantes de l'économie et de la gestion. Il convient donc d'insister sur l'importance pour certains champs de se structurer fortement : création de revues de niveau international, structuration et meilleure visibilité des équipes

afin de constituer des collectifs de recherche puissants (de vraies « écuries »), de faciliter le recrutement des jeunes, de renforcer le niveau de qualité et de diffusion des travaux. Cela semble notamment particulièrement important pour les courants « hétérodoxes ».

3.2 LE LABORATOIRE

L'expérience de l'actuel Comité national le conduit à mettre un accent particulier sur l'organisation des laboratoires. De son expérience, au-delà d'aménagements portant sur des points précis, la section irait plutôt dans le sens suivant : le laboratoire est un lieu important de concentration de la recherche. Même s'il peut exister d'excellents chercheurs isolés, le laboratoire demeure pour la majorité un lieu de rencontre indispensable au progrès.

Les UMR de la section 37

Comme nous l'avons déjà évoqué dans la première partie du rapport, la section 37 ne présente pas de particularité du point de vue du nombre d'équipes et des chercheurs CNRS. Mais elle se caractérise par un nombre particulièrement important d'enseignants chercheurs rattachés aux équipes CNRS.

Cette donnée est d'abord une incitation, dans le travail d'évaluation, à être vigilant sur le noyau actif et effectif des équipes, en pointant le cas échéant les rattachements « de complaisance » ou « fonctionnels ».

Dans ses évaluations, la section a régulièrement constaté la contradiction entre le souci d'évoluer vers des équipes qui puissent constituer des pôles de référence au niveau international, ce qui suppose un effet de taille et de masse critique, et le nécessaire besoin de clarifier les compositions des équipes (à propos des enseignants-chercheurs et des doctorants notamment). Dans beaucoup de cas, les appartenances apparaissent très lâches et l'évaluation

pâtit de l'incapacité d'évaluer directement l'activité des enseignants chercheurs et des doctorants qui sont pleinement partie prenante de ces équipes (32).

Inconvénients de l'émiettement

Au-delà de ces vues « asymptotiques » évoquées plus haut, nous pourrions dire, en usant du vocabulaire économique, que l'*émiettement* en petites structures dans une même université est générateur d'externalités négatives (33). Une université ne gagne pas de visibilité internationale à abriter plusieurs micro-unités. Dans de tels cas, le CNRS apparaît comme un catalyseur important des énergies et des initiatives, au-delà des moyens (en général proportionnellement faibles) qu'ils peut mobiliser. Cette réalité souligne aussi l'importance du rôle du CNRS. Quel que soit le nombre de chercheurs bénéficiant du statut CNRS dans une équipe, *l'incitation liée au label délivré par le CNRS est, il est impossible d'en douter, très forte*. L'impact des classements publiés peut même parfois être jugé excessif. Mais cela souligne que le CNRS dispose de moyens d'influence qui, dans nos domaines, vont bien au-delà de ce que permettent les moyens budgétaires du Centre.

Le Comité national est une instance d'évaluation reconnue : il suffit, pour le savoir, de voir comment sont interprétés (parfois surinterprétés) le classement des équipes. Les réactions transmises aux chercheurs peuvent être contestées par eux. Elles ne sont presque jamais considérées comme illégitimes. Elles constituent une des fortes incitations qui demeurent à un travail de recherche de qualité (34). Cela tient à la fois à *ses pratiques* (diversité de ses membres, transparence des évaluations, décisions organisées à partir de débats contradictoires), à *la structure de son fonctionnement* (double rapport, discussion au consensus, votes en dernier recours par des systèmes de pondération, évaluations individuelles et collectives, d'équipes, de projets, de colloques et de revues, et, il faut aussi le dire, à l'importance du travail demandé à chacun) (35), et aussi à

la durée depuis laquelle il exerce son activité : la section 37 a ainsi depuis plusieurs mandatures progressivement élaboré des procédures éprouvées, validées et perfectionnées.

Sans retenir nécessairement l'idée, présentée plus haut, que la France ne pourrait avoir en ordre de grandeur plus de cinq centres fortement visibles au plan international, la section insiste fortement sur l'intérêt (et la nécessité) de disposer, en économie et en gestion, de centres de recherche nationalement significatifs (36), insérés à leur façon dans des réseaux internationaux, surtout dans un pays où la tendance est au renforcement des pouvoirs régionaux.

Dans cette perspective, la section 37 n'a pas hésité, au départ, à accompagner le mouvement d'incitation aux regroupements engagé par la direction scientifique du département SHS. Elle disposait en effet, d'exemples de laboratoires qui dans un passé récent, avaient été constitués à partir du regroupements de plusieurs équipes, avec un profit indéniable du point de vue des dynamiques de recherche (37).

Pour la section, de telles incitations aux regroupement supposent plusieurs pré-requis :

- le premier est de garantir la cohérence scientifique des projets et la réalité des échanges au sein des équipes, par exemple en favorisant la coexistence d'équipes d'orientation théorique et d'équipes plus empiriques, bonnes connaisseurs d'un objet ou d'un champ particulier. Il s'agit d'un côté d'enrichir les modèles et les théories d'un souci indispensable d'ancrage des hypothèses économiques sur la réalité observable et les questionnements qu'adressent les acteurs économiques à la science économique, de l'autre côté, de garantir le renouvellement des approches sectorielles en dépassant la connaissance intime de certains champs par une capacité à les interroger par de nouvelles problématiques et de nouvelles questions ;

- le deuxième pré-requis est celui d'afficher la politique scientifique au nom de laquelle favoriser ces regroupements : cartographie de la recherche en France et de ses points forts (au

CNRS, mais aussi à l'université et dans les autres EPST), définition de priorités scientifiques (car dans le contexte budgétaire serré, les équipes du CNRS ne peuvent tout faire, ni être excellentes dans tous les domaines). Il s'agit là d'un chantier prioritaire auquel devrait contribuer le rapport de conjoncture (38).

- le troisième pré-requis est d'éviter toute tentation du regroupement systématique pouvant conduire, dans certains cas, à dépasser la taille optimale de fonctionnement des collectifs de recherche, risquant, de ce fait, de nuire à la qualité des équipes.

Labellisation des équipes

L'organisation, la structuration et la labellisation des équipes au sein du CNRS constituent sans doute le point de blocage et de rigidité le plus fort auquel est confronté la section d'un point de vue institutionnel.

Les règles, auto-affirmées par les directions scientifiques, de stabilisation des labels puis de regroupement ont empêché depuis plusieurs années, de fait, toute dynamique de renouvellement des équipes et, plus grave, découragement de plus en plus d'initiatives. Cet état de fait est même souvent contradictoire avec le souci affirmé du CNRS de favoriser les regroupements et les restructurations autour de pôles plus importants (instituts fédératifs, pôles de référence, etc.). Cette situation appelle à la définition de modalités de reconnaissance plus souples, quitte à diversifier les formes de soutien proposées.

Une trop grande faiblesse en personnel administratif

Être compétitif suppose une logistique adaptée aux ambitions. Or la faiblesse des laboratoires en personnel administratif et ITA est criante dans un contexte de tendance au regroupement des équipes, d'eupéanisation de la recherche où les dossiers et les projets deviennent de plus en plus lourds à monter et à gérer,

où les programmes de recherche deviennent de plus en plus complexes (constitution de bases de données, travail comparatif systématique, modélisation sophistiquée pouvant faire appel à des compétences hors de la discipline), où le travail bibliographique et de documentation demande de plus en plus de connaissances techniques (maîtrise des bases et des accès, des formats) (39).

La plupart des équipes rencontrent des problèmes importants en matière d'ITA : disparité des personnels disponibles d'une équipe à l'autre (tenant davantage à l'histoire des équipes qu'aux besoins réels), problème d'évaluation et d'incitation (car la gestion de ces personnels s'opère en dehors du Comité national, de façon indépendante de l'évaluation des équipes), difficulté d'établir une gestion prévisionnelle (opacité des flux d'affectation), problèmes des ITA CNRS dans le cas d'équipes universitaires (confusion entre statut ITA et IATOS quant aux charges, au travail demandé et au type d'encadrement).

3.3 LES CHERCHEURS

Le métier du chercheur aujourd'hui : professionnalisation + internationalisation

Depuis une dizaine d'années, la recherche économique française a connu d'importantes transformations, liées à une ouverture internationale croissante. On a observé une insertion accrue dans les réseaux internationaux, une contribution grandissante à la participation et à l'organisation de grandes conférences, des stratégies de diffusion des travaux et de publications qui s'inscrivent d'emblée, y compris chez les chercheurs les plus jeunes, dans la cour internationale. La présence de publications dans les revues à comité de lecture et dans les revues internationales est désormais courante, dans les dossiers présentés par les jeunes docteurs et les candidats aux postes de chargé de recherche.

Ces derniers ont donc vocation à assumer cet espace définitivement mondialisé de la recherche. Il suffit moins que jamais de « seulement » produire des résultats, il faut se mettre en position de « gagner la course à la recherche », savoir que la concurrence à ce niveau existe, être en mesure, grâce à sa compétitivité propre, de bien y figurer. Un chercheur statutaire, y compris au niveau chargé de recherche, se doit d'être complet, c'est-à-dire qu'il doit savoir faire preuve d'ouverture, de capacité à la diversification de ses propres projets, à leur renouvellement ou même à une reconversion thématique, tout en encadrant de jeunes chercheurs. En fait, tout jeune chercheur doit être vu comme quelqu'un qui a plutôt vocation à devenir naturellement Directeur de Recherche. C'est seulement à ce prix que les chercheurs sous statut CNRS seront à même de jouer le rôle d'animateur et de pivot des UMR qui est de plus en plus attendu d'eux, de la part du CNRS, tout naturellement, mais aussi des établissements sous contrats.

Les métiers du chercheur sont aujourd'hui très différents, d'une équipe à l'autre, d'un projet scientifique à un autre, d'un âge à un autre, etc. Le Comité national essaie de prendre en compte cette diversité en adoptant des évaluations multicritères mais cette solution n'est pas toujours satisfaisante car, à presque tous les niveaux, les profils de chercheurs ne sont pas toujours comparables, et en outre, cette évaluation est souvent déconnectée des besoins de l'organisme (en terme d'encadrement d'équipes, de soutien à des écoles de pensée, etc.). Il faudrait améliorer la gestion du personnel des chercheurs en réfléchissant aux différents profils-type de personnels afin de faciliter, éventuellement, l'évaluation et la prise en compte des fonctions d'expertise, d'animation ou d'encadrement de la recherche. Faute d'instrumenter le caractère multicritère de la gestion des chercheurs et de la stratégie de l'organisme, le risque est tout à fait réel que les sections ne privilégient comme critère exclusif le niveau des publications, en considérant qu'elles sont la seule justification au privilège que représente l'appartenance au CNRS.

Les postes « fléchés »

Parmi les dispositifs de gestion du personnel permettant au CNRS de développer une politique scientifique et un soutien aux équipes, il faut mentionner ici les procédures de fléchage de poste. Le diagnostic que l'on peut faire à leur propos est assez contrasté.

Elles donnent d'une part insatisfaction à plusieurs niveaux. L'annualisation des postes budgétaires conduit à n'annoncer ces fléchages que tardivement sans qu'il soit réellement toujours possible de susciter, préparer, etc. et donc disposer des candidatures adaptées. En outre, il apparaît que la procédure et la nature des postes sont mal connues de beaucoup de candidats (pas au courant du fléchage, méconnaissant le dispositif, etc.). Au final, on constate de ce fait que le niveau moyen des candidats aux concours fléchés peut apparaître parfois sensiblement moins élevé que sur le concours général, certains d'entre eux ne correspondent même pas toujours exactement à la définition du fléchage retenue pour le poste. Tout en étant consciente des difficultés tenant aux incertitudes budgétaires d'une année sur l'autre, la section appelle de ces vœux l'établissement d'orientations pluriannuelles permettant d'indiquer, y compris parmi les critères publics de recrutement définis par la section, les thématiques sur lequel le CNRS souhaiterait recruter des chercheurs et sur laquelle la section pourrait également s'engager.

La deuxième forme d'insatisfaction tient à ce que une fois le candidat recruté, aucun suivi effectif du fléchage n'existe (40). Le candidat devient ainsi « indifférencié », sans réelle incitation à travailler sur le thème sur lequel il a été recruté. L'évaluation ultérieure des jeunes chercheurs a du mal à intégrer, par la suite, des critères correspondant à l'adéquation de leurs travaux avec le fléchage ; c'est tout particulièrement criant au moment de la titularisation. Si le suivi peut se faire pour les chercheurs recrutés en début de mandature, les renouvellements des sections peuvent contribuer à faire perdre « la mémoire ». Ce point paraît tout particulièrement important pour les postes relevant de plusieurs sections.

Au-delà de ces réserves, il faut souligner, d'un autre côté, que dans beaucoup de cas, les candidats recrutés sur ces postes ont donné toute satisfaction quant à leur qualité et à l'adéquation de leur projet de recherche. Plusieurs membres de la section ont également souligné le caractère positif des concours affichés sur plusieurs laboratoires « de province », tel qu'il a été pratiqué en avril 2003. Sous réserve de veiller à éviter les recrutements maison, à stimuler les candidatures hors place (par des affectations volontaristes), d'assurer une comparabilité avec le concours général (comme cela a été le cas en avril 2003), cela peut être une modalité pertinente d'assurer la vitalité de pôles de recherche importants pour notre pays, même s'ils n'ont pas vocation à apparaître comme des unités puissantes au niveau international.

Recrutement et gestion des carrières

Alors que le retournement de conjoncture lié aux retraites serait à même de donner un souffle nouveau au recrutement par le nombre de postes à renouveler, la section est particulièrement inquiète des risques d'une réduction dramatique des moyens de la recherche et des postes ouverts au concours, sous l'effet d'une application brutale et indifférenciée des contraintes budgétaires nationales. En matière de recrutement, il convient d'insister tout spécialement sur la nécessité d'éviter coûte que coûte les effets d'accordéon dont les effets sont désastreux sur la gestion des carrières et les motivations des futurs chercheurs et enseignants. On constate par exemple aujourd'hui que malgré une conjoncture plus favorable dans les années récentes, certains problèmes restent par contre récurrents et résultent pour partie du contrecoup des blocages passés au niveau des recrutements CR2 et DR2. Des difficultés de promotion, difficilement acceptables pour des chercheurs de qualité et ayant œuvré de façon intense pour l'animation et la diffusion de la recherche française, se manifestent en effet aujourd'hui dans le haut de la pyramide, aux passages DR1 et DRCE : on constate une

limitation des progressions et des déroulements de carrières qui apparaissent tout à fait injustes au vu de la très grande valeur de la quasi totalité des candidats directeurs de recherche.

Les doctorants : place et modalités d'encadrement

À titre d'information, il est important de souligner l'évolution du flux actuel des doctorants en économie et en gestion. Si ce flux est à peu près stable en gestion (hormis des variations somme toute normales), sa tendance est à la décroissance en économie et on peut penser que le nombre de doctorants en gestion ne tardera pas à dépasser celui existant en économie.

Thèses inscrites en Sciences économiques et en Gestion 1998-2002

Année	Économie	Gestion
1998	560	303
1999	483	280
2000	613	321
2001	487	332
2002	324	223

Source : R. Herrera (2003) (41)

Dans ce contexte, le Comité national souligne le poids grandissant que prennent les doctorants dans les équipes. *A contrario*, leur absence, dans certains cas particuliers exemplaires, souligne des difficultés structurelles des équipes, tant en matière d'irrigation des thématiques, de renouvellement des projets, d'approfondissement des sujets d'étude.

Les thèses aujourd'hui (42), sont bien marquées par la professionnalisation croissante du métier de chercheur évoquée plus haut. À chacune est en général associée une (voire même plusieurs) publication(s), souvent dans des supports étrangers. Des présentations à des congrès ont déjà eu lieu. La thèse « à l'ancienne », encyclopédique, est définitivement obsolète.

Le Comité national, en particulier à l'occasion du concours, prend connaissance d'un échantillon de thèses « assez important », sans

qu'il soit possible d'être précis sur la représentativité de cet échantillon.

Les défauts observés, au milieu de tant de travaux de qualité, pourraient ressortir de ce qui est parfois appelé « un encadrement de thèse à la française », c'est-à-dire une direction de thèse floue, ne démasquant pas assez les concepts mal maîtrisés, acceptant la méconnaissance des littératures pertinentes sur le sujet, surestimant la portée des résultats présentés.

Lutter contre ces lacunes relève d'abord du respect dû au contrat passé avec les doctorants. Au niveau institutionnel, c'est une bonne structuration des écoles doctorales et des équipes de recherche dans lesquelles les thèses se déroulent qui peut permettre la poursuite des progrès enregistrés en matière de qualité des thèses.

Les détachements

La section se déclare satisfaite de la procédure des détachements et des délégations. Celle-ci apparaît en effet comme un dispositif essentiel pour vitaliser les équipes, stimuler des programmes nouveaux de recherche, inciter à la mobilité et favoriser l'investissement des enseignants-chercheurs dans les UMR (notamment en matière d'animation d'équipes). De ce point de vue, le nombre de postes mis à la disposition par le CNRS permet de faciliter l'équilibrage entre des enseignants-chercheurs au profil varié (jeunes, confirmés, porteurs de projets originaux, responsabilités d'animation).

Les seules réserves concernent d'une part les difficultés pratiques d'une hiérarchisation de plusieurs dizaines de dossiers aux profils très différents et souvent incomparables (si ce n'est en termes de choix stratégiques ou d'opportunités). Elles tiennent d'autre part, à l'apparition d'un contingent de postes attribué par le CNRS directement aux universités et échappant à toute évaluation d'ordre national.

La position de la section quant à l'évaluation des délégations/détachements s'est caractérisée dans la dernière période par les points suivants :

– le refus d'accorder des détachements à de trop jeunes enseignants-chercheurs (notamment agrégés). Le souci de valoriser au mieux, du point de vue de la recherche, les années suivant la thèse pourrait inciter à favoriser au contraire ces jeunes chercheurs ; dans la pratique, beaucoup de dossiers évalués donnent le sentiment que la demande de détachement répond davantage à une motivation

négative (échapper aux enseignements et à l'investissement dans l'université d'accueil) que positive (se consacrer à la recherche) ;

– des réserves face à la tendance des candidats de présenter des dossiers si précis sur le plan de la motivation scientifique qu'on se demande dans quelle mesure ils ne parlent pas de travaux déjà réalisés, alors que la recherche suppose une certaine prise de risque.

ANNEXE

THÈSES INSCRITES PAR INSTITUTION (OU UNIVERSITÉ) SUR LA PÉRIODE 1998-2002

Institution/ Université	Économie	Gestion
ENS Cachan	8	9
CNAM	6	20
École Polytechnique	8	15
EHESS	141	1
ENS Lyon	1	-
HEC	1	60
IEP	63	-
U. Antilles Guyane	110	31
U. Aix-Marseille 2	70	74
U. Aix-Marseille 3	4	3
U. Angers	6	6
U. Artois (Arras)	3	-
U. Avignon	-	2
U. Bordeaux 4	74	67
U. Brest	7	4
U. Caen	36	37
U. Cergy	22	14
U. Champagne-Ard. (Reims)	20	10
U. Clermont 1	25	13
U. Clermont 2	-	2
U. Corse	14	21
U. Dijon	60	31
U. Besançon	13	5
U. Grenoble 2	113	99
U. Hte Alsace (Mulhouse)	1	-
U. La Réunion	6	9

U. La Rochelle	1	-
U. Lille 1	51	48
U. Lille 2	1	17
U. Lille 3	7	4
U. Limoges	6	63
U. Lyon 2	60	29
U. Lyon 3	11	71
U. Marne-la-Vallée	8	2
U. Metz	1	12
U. Montpellier1	109	43
U. Montpellier3	3	-
U. Nancy 2	28	20
U. Nantes	10	21
U. Nice	123	65
U. Paris 1	366	81
U. Paris 2	88	42
U. Paris 3	15	-
U. Paris 4	1	-
U. Paris 5	13	8
U. Paris 7	6	-
U. Paris 8	20	-
U. Paris 9	132	213
U. Paris 10	133	9
U. Paris 11	16	9
U. Paris 12	20	13
U. Paris 13	45	1
U. Pau	3	3
U. Perpignan	8	3
U. Poitiers	23	26
U. Rennes 1	17	29
U. Rennes 2	9	1
U. Rouen	4	3
U. St Étienne	6	-
U. Savoie (Chambéry)	-	7
U. Strasbourg 1	47	14
U. Strasbourg 3	4	15
U. Toulon	8	11
U. Toulouse 1	113	64
U. Toulouse 2	10	-
U. Tours	4	5
U. Valenciennes	3	-
U. Versailles St Quentin	35	22
U. Évry	5	1
U. Orléans	37	8
U. Le Havre	1	1
U. du Littoral (Dunkerque)	13	2
U. du Mans	7	1

Notes

- (1) Cité par Alfred Marshall in « The collected works of J.M. Keynes », référence fournie par P. Mosse.
- (2) « et le gestionnaire », pourrions-nous rajouter.
- (3) L'ensemble de cette partie doit énormément au travail réalisé par Michel Boutillier et El Mouhoub Mouhoud in « Taille et structure des unités de recherche en économie et gestion », mimeo, Juin 2003.
- (4) Hypothèses et simulations de remplacement fondées sur la préconisation émise au sein du gouvernement actuel concernant le remplacement d'un seul fonctionnaire pour deux partants à la retraite.
- (5) Ce mouvement a sa « Lettre » : Micro, Macro, Mes crocs Lettre d'information du Mouvement des étudiants pour la réforme de l'enseignement de l'économie ; 45 rue d'Ulm, 75005 Paris www.autisme-economie.org
- (6) Souligné par nous, l'accumulation progressive des connaissances dans la durée s'opposant donc à la rupture propre à une découverte.
- (7) Consultable et librement téléchargeable sur le site de la section 37.
- (8) sous l'impulsion des travaux de David, Dasgupta, Lundvall, de l'école de Santa Fé, et à la suite d'auteurs comme Teece ou Dosi.
- (9) Par exemple dans le cadre de jeux répétés et de « signalling », dans la poursuite notamment des travaux d'Axelrod et Stiglitz.
- (10) Cette dynamisation d'un certain nombre de champs de l'économie sous l'effet des NTIC appelle à une organisation indispensable de l'interaction des travaux en économie et gestion avec le département STIC. L'information et la communication sont en effet au cœur des réflexions et de l'objet des économistes et des gestionnaires. C'est la raison pour laquelle la section 37 a souhaité, en liaison avec les départements STIC et SHS, devenir « section d'interface ».
- (11) par Claude Diebolt.
- (12) élaboré avec l'aide de Philippe Askénazy, Denis Fougère, Nathalie Greenan, David Margolis, Éric Maurin.
- (13) Mais aussi pour éclairer la mobilité des individus, les politiques de personnel ou les licenciements économiques.
- (14) Fougère D., Dormont B., Prieto A. (2001), « L'effet de l'allocation unique dégressive sur la reprise d'emploi », *Économie et Statistique*, n° 343, pp. 3-28.
- (15) Voir par exemple, Thesmar D. et Thoenig M. (2000) : « The end of Fordism : Macroeconomic Consequences of Endogenous Organizational Responses », *Quarterly Journal of Economics*, Vol. 115 N° 4, pp. 1201-1237, Caroli E., Greenan N. et Guellec D. (2001) : « Organisational Change and Skill Accumulation », *Industrial and Corporate Change*, Vol. 10, N° 2, pp. 481-506, Crifo-Tillet P., Diaye M.-A., Greenan N. (2003) : « Pourquoi les entreprises évaluent-elles individuellement leurs salariés ? », a paraître dans *Économie et Prévision*.
- (16) REPOSE, qui s'inspire de l'enquête britannique WIRS (Workplace Industrial Relations Survey) est présentée par Coutrot, Malan et Zouary dans le numéro spécial N° 93 de *Travail et Emploi*. COI s'est appuyée sur une réflexion méthodologique préalable : Mairesse J. et Greenan N. (1999) : « Using Employee Level Data in a Firm Level Econometric Study », Working paper NBER n° 7028, in Haltiwanger J.C., Lane J.I., Spletzer J.R., Theeuwes J.J.M. and Troske K.R. (eds.), *The Creation and Analysis of Employer-Employee Matched Data*, chap. 19, pp. 489-512, Elsevier Science.
- (17) par Jean-Michel Salles.
- (18) par Patrick Cohendet.
- (19) par Patrick Cohendet.
- (20) par Marie-Claire Villeval.
- (21) En témoignage graphiques et références consultables sur les sites de C.Holt et et A. Roth (resp. : <http://www.people.virginia.edu/~cah2k/y2k.htm>, <http://www.economics.harvard.edu/~aroth/alroth.html#exservers>)
- (22) La réflexion se développe par exemple sur l'économétrie des données expérimentales. Dans le cadre du 6^e programme cadre de l'Union Européenne, un projet de programme intégré vise notamment la coopération entre chercheurs utilisant à la fois des données naturelles et des données produites en laboratoire autour du thème des ressources humaines.
- (23) fédérant le réseau NETEX (NETwork in EXperimental Economics) auquel contribuent cinq équipes : GATE (UMR 5824, Ecully) qui en assure le pilotage, CREREG (UMR 6585, Rennes), GREMAQ (UMR 5604, Toulouse), LAMETA (UMR 5474, Montpellier) et TEAM (UMR 8059, Paris).
- (24) par Cuong Le Van.
- (25) par Mathilde Maurel.
- (26) Cette question de la diffusion et de la valorisation internationale des résultats, et plus généralement des places respectives des « meilleurs » supports (revues ou ouvrages) français ou anglo-saxons est d'une importance toute particulière. La section en a largement débattu et a pris, de ce point de vue, une position claire et explicite. Le calage indispensable de la discipline sur les modes de fonctionnement en vigueur dans les autres pays, a ainsi conduit la section à établir une classification raisonnée des revues à comité de lecture. Celle-ci, établie de manière à préserver les spécificités de chacune des composantes du champ, vise d'abord à faciliter l'évaluation en facilitant la connaissance de supports de plus en plus nombreux, elle ambitionne ensuite de faciliter les stratégies de publications des chercheurs et des laboratoires.

(27) Alain Trannoy et Étienne Wasmer citent, à l'appui de leur avis sur les manques de la recherche en économie de notre hexagone, le classement de Tom Coupé à l'ULB où le premier département français est 72^e mondial. S'ils admettent que divers biais sont susceptibles d'affecter ce classement, ils écartent le point de vue selon lequel il ne s'agirait que d'un « malentendu ». <http://homepages.ulb.ac.be/~tcoupe/update/unieffspub.html> ; <http://homepages.ulb.ac.be/~tcoupe/ranking.html>

(28) Jacques H. Drèze, miméo, August 2000 – April 2001.

(29) Il est intéressant de noter que la place écrasante des meilleurs centres universitaires américains n'interdit pas à Jacques Drèze de trouver des défauts au système. « Three main deficiencies are readily identified : (i) there are too many undersized programs ; (ii) there is too much uniformity and isolation of the programs ; (iii) most programs share a significant qualitative defect. Of course, these systemic efficiencies do not erase the generally high quality of US programs. But they contain instructive lessons for Europe. »

(30) Par exemple la distinction entre une analyse où on se donne la liberté d'explorer une France non nucléaire, des réformes drastiques de la politique agricole commune et une expertise tout aussi légitime et nécessaire où on prend le choix nucléaire et la poursuite de la politique agricole commune comme des données.

(31) Dont les va-et-vient entre universités, gouvernement et entreprises.

(32) Il contraint aussi, à l'inverse, d'être vigilant sur les doubles emplois, un même programme de travail étant parfois revendiqué par deux laboratoires. Sur ce point, qui a pu susciter quelques irritations pendant nos travaux, il n'y a pas vraiment d'autre solution satisfaisante que de s'en remettre à la responsabilité des directeurs de laboratoire, cette dernière responsabilité devant sans doute être mieux affirmée qu'elle ne l'est, un directeur ne saurait être seulement le mandant de ceux qu'il dirige.

(33) Indépendamment des restrictions qu'il introduit dans la richesse des échanges (et qui affectent tout spécialement les doctorants et jeunes chercheurs qui s'initient à la recherche), l'émiettement est en outre un frein au redéploiement de l'activité des chercheurs ; c'est le cas en particulier – mais pas seulement – dans les équipes centrées sur une même thématique, que cette dernière soit d'ordre théorique ou empirique.

(34) Il arrive que certains chercheurs très liés au monde anglo-saxon indiquent comme point faible de la recherche en France l'absence de classement public des unités de recherche, à la manière de ce qui existe dans certains pays. Or un tel classement est bien un des produits du travail du CN, connu des spécialistes.

(35) La qualité de l'évaluation produite par le CN doit être préservée par un soutien logistique adapté et sans faille afin de

pouvoir se concentrer sur les tâches d'évaluation : cela signifie d'une part une réflexion sur le renforcement et l'adaptation du secrétariat du CN, d'autre part une remise à plat des tâches aujourd'hui assurées par les sections et dont certaines alourdissent inutilement son ordre du jour sans réelle plus value scientifique (reconstitution de carrières, etc.) alors qu'à l'inverse d'autres tâches d'évaluation lui échappent (APN, allocation de docteurs ingénieurs, etc.).

(36) Même s'ils sont « moins universellement visibles » dans le langage de J. Drèze

(37) La mise en valeur et le soutien de laboratoires de taille significative ne doit toutefois pas éluder le problème crucial de leur vieillissement et de leur nécessaire capacité de renouvellement. L'expérience de la section montre en effet que comme tous les organisations sociales, les laboratoires de recherche connaissent des cycles de vie qui appellent à une redéfinition ou régénération régulière des thématiques et des pratiques.

(38) En l'état de la gestion de notre système de recherche, il serait en l'occurrence illusoire et dangereux de répondre, par une concentration de moyens avec unité de lieu et de projets, chaque fois qu'un thème apparaît « urgent » ; cela conduirait en effet à des créations ex-nihilo arbitraires et rapidement dépassées, une fois l'intérêt du thème passé ou les idées initiales épuisées. Le cas de plusieurs équipes monothématiques créées dans le passé l'illustre parfois cruellement.

(39) Il apparaît, en particulier, essentiel de favoriser l'émergence, sur des sujets stratégiques, de lieux de mémoire et d'accumulation pour éviter que, réflexe bien français, des dizaines de chercheurs, de toutes origines ne se précipitent sur un sujet donné quand il devient à la mode, sans évaluer correctement les qualités et les limites des acquis. Sur des sujets comme l'énergie, l'environnement, les transports, le commerce international, la santé, l'éducation, il n'y a probablement pas, en France possibilité qu'existent plus de deux à trois centres de ce type ;

(40) Cette tendance est en outre accentuée par le raccourcissement de la période de titularisation qui s'est produit à l'occasion de l'inversion du calendrier et qui rend désormais cette procédure de titularisation purement formelle puisque les candidats recrutés doivent fournir leur dossier de titularisation à peine quelques mois après leur entrée au CNRS, sans qu'il soit donc possible d'évaluer sérieusement leur entrée en fonction.

(41) Voir Annexe pour la liste complète des thèses par institutions.

(42) en tous cas, celles des doctorants manifestant une vocation affirmée pour l'enseignement et la recherche, et a fortiori celles présentées par les candidats au concours CNRS.